



## CONSEIL DU 5<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 12 Mars 2024

Le 12 mars 2024 à 18 h 40, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire le 6 mars 2024 se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5<sup>e</sup> arrondissement

La séance a été retransmise sur YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=lcz1QiNx2Gw>

### COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL ouvre la séance du conseil

Désignation d'un secrétaire de séance

Appel nominal

**PRÉSIDENTE** : Madame Nadine GEORGEL

**SECRÉTAIRE ÉLUE** : Sophia POPOFF

**PRÉSENTS** : Bertrand ARTIGNY ; Myriam BENCHARAA ; Laurence BUFFLIER ; Philippe-Henri CARRY ; Yann CUCHERAT ; Grégory CUIILLERON ; Tristan DEBRAY ; Marie DUARTE ; Sandrine FRANCHET ; Nadine GEORGEL ; Pierre GAIDIOZ ; Richard GLEIZAL ; Catherine GOUJON ; Sophie HÉRITIER ; Nicolas HUSSON ; Joanny MERLINC ; Marielle PERRIN ; Sophia POPOFF ; François THEVENIEAU ; Igor MANFREDI.

**ABSENTS EXCUSÉS ET DÉPÔTS DE POUVOIRS** :

Jean-Dominique DURAND (pouvoir à Yann CUCHERAT) ; Marie-Noëlle FRÉRY (pouvoir à Sophia POPOFF) ; Béatrice GAILLIOUT (pouvoir à Laurence BUFFLIER).

**Absente** : Mme DRAILLARD,

**Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.**

**Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance**

*Madame POPOFF procède à l'appel nominal.*

## **Introduction par Madame la Maire**

Bonsoir et bienvenue à toutes et tous, au conseil d'arrondissement du 5<sup>e</sup>,

Nous sommes le 12 mars. Il y a quatre ans – à cette même date – le président Macron prononçait son premier discours quant aux dispositions à prendre face à l'épidémie déjà galopante de Covid. S'en suivront des mois de confinement, avec leurs terribles lots de souffrances physiques pour les malades, de détresse pour les plus âgés, et de dépression chez les plus jeunes, phénomène dont nous percevons encore les effets.

Dans le même temps, on assistait à une effervescence de réflexions, d'engagements, de déclarations à soi, aux autres, au monde : qui continuerait à faire son pain soi-même à la maison ? ; qui continuerait à sortir plusieurs heures par jour, le chien qu'il venait d'adopter ? ; qui continuerait à prendre soin de sa voisine âgée ? Chacun voulait retrouver du sens face à une situation inédite, et si incertaine.

Mais ce qui était sûr, c'est que tous, nous avons bien compris qu'il s'agissait d'une première alarme quant à l'état de la planète et à notre vulnérabilité individuelle et collective. Nous avons bien compris qu'il fallait agir, il fallait changer pour s'adapter au « monde d'après ».

Et à ce moment-là, des changements, nous en avons vu à l'échelle du 5<sup>e</sup>. Nous avons, par exemple, assisté à la fermeture de la montée du Chemin Neuf dans son sens montant, à la grande joie des cyclistes et des piétons ravis de ne plus risquer leur vie, et ceci, sans sentiment de rompre un lien vital ou d'isoler, de manière irrémédiable, une partie du 5<sup>e</sup> du reste du monde, et ceci sans réaction particulière de collectifs, d'associations, de comités d'intérêt locaux, de conseils de quartier, de politiques, ou de commerçants.

La fin du premier confinement a vu une alternance politique locale, et avec elle, une demande exprimée par des électrices et électeurs, de répondre à un défi inédit dans l'histoire de l'humanité : celui du changement climatique, de prendre en compte la finitude de nos ressources, de rééquilibrer le partage de l'espace public pour que les mobilités actives et les transports en commun puissent permettre des déplacements efficaces, sécurisés, et si possible plaisants.

À mesure que le Covid s'est éloigné, « Le monde d'après » s'est révélé – comme certains le craignaient – plus dur, plus clivé, et plus dangereux. Les dictateurs sont devenus plus belliqueux, les pauvres plus pauvres en raison de l'inflation, les services publics plus en retrait, comme nous pouvons le constater à Saint-Just avec la fermeture du bureau de Poste.

Quant à la vie politique, elle a aussi repris ses droits. Aux exécutifs, la mission de réaliser les engagements pris auprès des électrices et électeurs, d'écouter les différents avis et d'arbitrer au plus près du bien commun. Et parmi ces engagements, il y a celui d'assurer aux piétons et aux cyclistes, la possibilité de circuler en sécurité, dans tout l'arrondissement, y compris à Trion.

Porter ce changement est compliqué et polémique, mais ce n'est pas une raison pour y renoncer. À la différence de certains élus ou anciens élus, je ne pense pas qu'il soit acceptable de ne rien faire et de laisser des centaines d'enfants marcher sur la voirie au milieu de 10 000 voitures par jour. À la différence d'autres élus, je ne pense pas qu'il soit responsable d'attendre près de 10 ans pour améliorer la situation. À la mission des exécutifs, répond celle de l'opposition qui est de questionner, d'interpeller, ou de critiquer lorsque cela est nécessaire. C'est normal et c'est la force de la démocratie. Par contre, la calomnie, le mensonge, la duplicité sont, de toute éternité, des poisons de la vie publique et sociale.

Ces valeurs de respect, de fair-play, et d'honnêteté intellectuelle, je veux penser qu'elles sont partagées par l'ensemble des élus de ce Conseil et qu'elles participent à notre identité collective.

Puisqu'il est question des élus de ce Conseil, je tiens à remercier chaleureusement Madame Anne PROST qui a participé très activement à la vie de l'arrondissement, ces dernières

années, et qui s'est toujours distinguée par une liberté de ton unique et des interventions toujours originales.

En mon nom et au nom de l'ensemble du Conseil d'arrondissement, je la remercie et lui souhaite le meilleur dans ses nouvelles fonctions, notamment de consule honoraire du Pérou.

Madame Anne PROST étant démissionnaire, nous accueillons ce jour, Monsieur Igor MANFREDI à qui je cède la parole, s'il le souhaite.

Igor MANFREDI : Madame la Maire, je vous remercie pour l'accueil et je tiens aussi à remercier les services pour leur accueil et leur écoute, ces derniers jours. Grâce à eux, j'ai pu arriver ici dans de bonnes conditions et avoir toutes les informations utiles.

Je tiens aussi également à remercier Anne PROST qui était là auparavant. Je la remercie pour sa présence et l'ensemble de son travail. Je ne m'attendais pas à arriver ici, deux ans avant la fin du mandat, mais c'est avec grand plaisir que j'ai accepté cette mission pour respecter l'engagement que j'ai eu auprès des Lyonnais, en 2020. C'est avec plaisir que je porterai une voix libre. Je ne m'empêcherai pas de le dire quand je suis d'accord avec vous sur plusieurs sujets, mais aussi de m'opposer sur certains dossiers que nous verrons tout à l'heure.

En tout cas, je tiens à dire que si je devais porter un seul message pour le 5<sup>e</sup> arrondissement, ce serait que c'est un arrondissement que je tiens vraiment dans mon cœur parce que toute ma famille y habite, et en plus, en ayant habité dans plusieurs parties de cet arrondissement, aussi bien dans le Vieux Lyon qu'au Point du Jour, je le connais parfaitement, et je voudrais qu'il garde son âme et en même temps, sa qualité de vie, aussi bien sur la transition écologique – là-dessus, je partage certains développements de votre part – mais aussi sa qualité de vie sur la sécurité, sa qualité de vie sur son développement économique, en continuant à avoir des activités comme les bureaux de Poste. Je souhaite donc me battre pour l'ensemble des commerces et de l'ensemble des services publics, ce qui est très important.

Je tiens à vous remercier pour cet accueil et j'espère être un élu assidu pour porter la voix des électeurs qui nous ont amenés ici. Merci.

### *Applaudissements*

Nadine GEORGEL : Un point sur les événements du 5<sup>e</sup>, en cours ou à venir. Nous sommes quelques jours après la Journée internationale des droits des femmes, avec une semaine historique dont nous pouvons tous nous féliciter, avec la constitutionnalisation du droit à l'IVG qui est une avancée très notable, et qui a cette dimension transpartisane que nous avons vue hier, notamment au Conseil métropolitain.

C'est aussi l'occasion de remercier Sophia POPOFF pour ses nombreuses initiatives sur cette question, notamment sur les Balades urbaines du patrimoine qui se déroulent en ce moment, avec de jolis documents comme ce plan que nous avons fait imprimer. Il y a un support papier de ces Balades du patrimoine qui resituent dans l'espace, la mémoire des femmes célèbres du 5<sup>e</sup> et corollaires des balades urbaines, ce sont les ateliers d'auto-défense féministes qui rencontrent un très fort succès.

D'autres points d'agenda, mais pas des moindres :

- Jeudi prochain, nous allons lancer, à la mairie Locard, en présence de Sandrine RUNEL et Laurent BOSETTI, les permanences d'écrivains publics et numériques. Le 5<sup>e</sup> fait partie de l'expérimentation. On s'en félicite. Il faut l'entendre dans une mission un peu élargie par rapport à l'écrivain public traditionnel. C'est une mission de médiation administrative. C'est pour aider les habitants, concrètement, à naviguer dans des démarches qui sont souvent dématérialisées, qui ne sont pas toujours très simples à comprendre. On est vraiment ravis d'avoir cette ressource en mairie du 5<sup>e</sup> ;

- Plus festif, un rendez-vous qu'on sait si important pour le 5<sup>e</sup> et notamment pour le quartier Saint-Georges, c'est le Carnaval des Dragons, le 30 mars prochain ;
- Après, nous aurons plusieurs événements en avril, sur l'inauguration de quatre boîtes à partage, situées dans différents endroits de l'arrondissement ;
- Puis, le 12 avril, nous inaugurerons la fresque devant l'école Ferdinand-Buisson qui est un beau symbole de la ville à hauteur d'enfant. C'est porté par Monsieur DEBRAY.

### **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18 janvier 2024.**

Madame la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte rendu puis le met au vote.

### **Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.**

Marie DUARTE : C'est un propos liminaire porté par Lyon en Commun.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, aujourd'hui, nous devons approuver une délibération dédiée au nouveau contrat de ville 2024-2030, de l'agglomération lyonnaise dénommé « Engagements Quartiers 2030 ». C'est un engagement que nous approuverons, bien sûr, afin d'assurer la nécessaire continuité de la politique de la ville, dans les quartiers qui rencontrent les plus grandes difficultés.

Malheureusement, c'est avec un goût amer que nous le ferons, alors que le Gouvernement annonce 49 millions d'euros d'annulation des crédits de l'État sur la politique de la ville. Cette annonce marque bien le recul de l'État social partout, aujourd'hui, dans le droit commun et pas seulement dans les quartiers fragiles, au profit d'objectifs économiques de court terme.

Les services publics, élément central de notre cohésion sociale, reculent partout. En témoignent plusieurs aspects : la réforme du RSA conditionnée à des travaux d'intérêt général ; la suppression de l'allocation de solidarité spécifique, dit l'ASS, qui risque de plonger plus encore dans la précarité, des publics déjà fragilisés par une perte d'emploi ; enfin, la dégressivité de l'allocation d'aide au retour à l'emploi, dit l'ARE ; et la diminution de l'indemnisation. Malheureusement, les maisons France Services ne remplaceront pas les bureaux de poste ni les urgences hospitalières.

Alors que nous faisons face à un niveau de pauvreté inquiétant et inédit en France, le pays entier semble aujourd'hui, en passe de devenir un quartier prioritaire. Le désalignement des pensions de retraite sur le niveau d'inflation et la dernière réforme des retraites pousseront les salariés à travailler en réalité jusqu'à 70 ans. Les collectivités locales ne pourront pas, à elles seules, compenser et combler les lacunes de l'État. Ce sont elles qui amortissent les chocs, soignent et réparent les dégâts sociaux. Les nouveaux QPM, les Quartiers Prioritaires Métropolitains, dont nous saluons la création, illustrent bien cette bascule. Ce sont eux qui vont permettre d'accompagner les habitants des Quartiers de Veille Active, puisque l'État se contente, à travers cette appellation, de surveiller les quartiers pauvres sans pour autant leur apporter de soutien.

Les raisons avancées par ce désengagement général et cette renaissance de l'insécurité sociale à marche forcée, c'est le budget avec 10 milliards d'économies à trouver en 2024 et 20 milliards en 2025.

Alors, on réduit au rabot les dépenses sociales, ou plutôt on les transfère sur les collectivités qui se débrouilleront bien pour les assumer parce que personne, à part le Rassemblement National, ne souhaite, n'est-ce pas, la décohésion sociale généralisée.

Quand bien même la France serait une entreprise, il s'agirait d'un choix funeste. Rappelons que la richesse collective, même considérée du seul point de vue du PIB, suppose et nécessite le bien commun parce que ce sont les producteurs qui produisent et c'est la production qui génère du profit. Est-ce en maltraitant les citoyens que nous ferons nation et que nous épongerons nos dettes collectives ? En économie, la courte vue ne sauve que le court terme. Une nation s'inscrit dans le

long terme, et cela exige du souffle. À force de petites apnées régressives, ces fameuses coupes budgétaires sur l'insertion, le handicap, la solidarité, ce ne sont plus seulement les habitants de quartiers prioritaires qui sont condamnés à l'asphyxie, c'est la France entière.

Merci pour votre écoute.

**Rapport 1 - 2024-21965-CMMA5-195 — Plan d'actions pour la condition animale**  
**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

Je vous propose qu'on passe au premier projet de délibération. On fait de grands écarts en termes de sujets puisque nous allons parler des animaux.

Cette délibération nous présente le plan d'actions de la Ville de Lyon pour la condition animale. C'est une avancée notable parce que c'est issu d'une feuille de route qui a été co-construite avec les associations et qui s'articule autour de plusieurs axes, notamment la reconnaissance du fait que les animaux sont des êtres sensibles, qu'ils contribuent à l'équilibre des sociétés humaines.

Il y a aussi un principe qui je pense, a des applications concrètes assez intéressantes, c'est le lien entre maltraitance animale et violence entre êtres humains. Il est de plus en plus clair que la violence faite sur les animaux peut être un indicateur de violences intrafamiliales. C'est une approche à laquelle les forces de police sont de plus en plus sensibles. Quand on tabasse son chien, peut-être qu'il n'y a pas que le chien. Cela paraît anodin, mais on avance dans des considérations de prévention de la violence.

Ce plan prend 4 axes que je vais juste nommer. Je ne développerai pas, à moins qu'il y ait des questions :

- La place pour les animaux de compagnie en ville ;
- Une cohabitation respectueuse avec les animaux liminaires. Le terme « liminaire » étant préféré au terme de « nuisible ». Ce ne sont pas forcément des catégories unanimes. Cela porte, intrinsèquement, une certaine manière d'aborder les choses ;
- Un engagement pour la biodiversité ;
- Une attention particulière pour la condition des animaux captifs. Évidemment, on pense au zoo de la Tête d'or où certains animaux sont déjà partis puisque les conditions de captivité n'étaient pas adaptées. Pour ceux qui sont encore en captivité, leurs conditions de vie ont été nettement améliorées.

Voilà pour les grands axes de ce plan d'actions pour la condition animale. Je vais m'arrêter là mais je ferai un petit complément pour ce qui concerne le 5<sup>e</sup>

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**PREND ACTE**

**ABSTENTION : 3 - Mme Myriam BENCHARAA, Yann CUCHERAT et Jean-Dominique DURAND**

Nadine GEORGEL : C'est l'occasion de vous parler des actions entreprises dans le 5<sup>e</sup>, sur cette question de la condition animale. Il y a deux projets d'aires canines. On sait que c'est attendu. On est en retard pour pouvoir offrir ces espaces de liberté de qualité aux propriétaires de chiens. Il y a un projet qui est acté, qui devrait être mis en œuvre, d'ici la fin de l'année. C'est la création d'une aire canine à l'arrière du Parc de la Visitation, derrière l'hôtel Fourvière, là où il y avait les espaces dévolus à ce qui est maintenant, la DBNV. Il y a eu également un chantier de fouilles archéologiques. Le chantier est terminé, on peut récupérer le terrain, et c'est un lieu où les gens ont déjà l'habitude d'emmener leurs toutous.

La deuxième chose sur laquelle je ne peux pas m'engager sur la réalisation, mais on travaille sur la question, c'est d'aménager un bas port pour pouvoir avoir un espace canin. On sait que c'est très demandé. On a des pétitions des habitants du Vieux Lyon. On est en train d'investiguer, pour savoir ce qu'on peut faire là-dessus.

Enfin, je suis ravie d'annoncer que le 23 juin, aura lieu la première fête des animaux du 5<sup>e</sup>, au Parc de la mairie, avec une orientation spécifique sur la prévention des abandons d'animaux. On est juste à l'entrée de l'été, à quelques jours de la Journée mondiale de prévention d'abandon des animaux. C'est l'occasion d'essayer de donner des pistes aux gens pour trouver des solutions pendant les vacances. On essaiera aussi d'avoir une deuxième partie de journée plus orientée sur la vulgarisation scientifique quant aux capacités cognitives des animaux.

Mes annonces étant faites, nous pouvons passer au dossier suivant.

Laurence BUFFLIER : Si le projet n'arrive pas à se réaliser sur les bas ports, vous avez un magnifique espace mort sur la dalle du parking Saint-Jean qui était autrefois dédié aux deux roues, ce qui ne sert à rien en plein air, bien évidemment. Quand vous allez prendre la passerelle du Palais de Justice, vous avez tout un espace, à gauche, sur la dalle du parking Saint-Jean. Au cas où, cela pourrait peut-être se réaliser ailleurs.

Nadine GEORGEL : C'est noté. Cela peut, effectivement, être très utile. Merci beaucoup.

Philippe-Henri CARRY : Il y a une action assez importante, demandée par tout un quartier, c'est l'agrandissement de l'aire de chien du Parc de la gare qui est acté. Merci.

**Rapport 2 - 2024-20287-CMMA5-207 — Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes — Exercice 2024 — Approbation d'une convention d'application type aux conventions-cadres pour les subventions de fonctionnement**  
**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

De nouveau, un grand écart entre les sujets puisque nous passons au projet de délibération 20287 sur l'attribution de subventions ou de compléments de subventions à divers organismes.

Dans le 5<sup>e</sup>, on est essentiellement concernés pour le Théâtre du Point du Jour, à hauteur de 30 000 euros.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

POUR : 20 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - M. Yann CUCHERAT**

**Rapport 3 - 2024-21877-CMMA5-208 — Programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 - Actualisation du plan pluriannuel des investissements et actualisation des Autorisations de programme**  
**Rapporteur : Nadine GEORGEL**

On va retrouver les grands projets qu'on avait déjà présentés dans le plan pluriannuel d'investissement.

Pour le 5<sup>e</sup>, cela concerne les groupes scolaires Diderot, Gémeaux, Joliot Curie et Truffaut. Pour rappel, Diderot et Gémeaux font l'objet d'opérations très importantes puisque sur Diderot, on est sur une rénovation de l'ordre de 8 millions d'euros. De mémoire, c'est la rénovation la plus importante de la Ville de Lyon.

On retrouve un certain nombre de projets dont vous avez déjà entendu parler : le Parc des Balmes, le Jardin du Rosaire. Vous avez la liste dans la délibération. Sur la culture, on retrouve Saint-Irénée, le CRR, les Musées Gadagne.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

#### **ADOPTÉ**

**POUR : 16 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU**

**CONTRE : 5 - Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Yann CUCHERAT, Mme Béatrice GAILLIOUT, M. Jean-Dominique DURAND**

**ABSTENTIONS : 2 - M. Grégory CUILLERON, M. MANFREDI**

**Rapport 4 - 2024-21901-CMMA5-206 — Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 10 487 861 € relatifs à une opération de réhabilitation de 225 logements situés 4-20 rue Maurice Bellemain à Lyon 5<sup>e</sup>**

**Rapporteur : Sophia POPOFF**

Avec cette délibération, il s'agit d'approuver une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour Alliade Habitat pour la réalisation de la réhabilitation de 225 logements de la résidence Bellemain.

Si ce rapport recueille votre agrément, je vous invite à l'approuver.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

**POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI.**

**Rapport 5 - 2024-24728-CMMA5-216 — Engagements « Quartiers 2030 » - Approbation et autorisation de signature du contrat de ville 2024/2030 de l'agglomération lyonnaise**  
**Rapporteur : Sophia POPOFF**

Avec cette délibération, il s'agit d'autoriser la signature du contrat de ville 2024-2030 pour l'agglomération lyonnaise.

Notre collègue Marie DUARTE en a déjà touché deux mots dans son introduction. Il s'agit d'un contrat très important, un contrat tripartite entre l'État, la Métropole et les différentes communes de notre territoire qui ont des quartiers dits « politique de la ville » au sein de leur territoire.

Ce contrat est à l'échelle de l'agglomération. Ensuite, il sera décliné au niveau de la Ville, avec un contrat de ville lyonnais. Ensuite, il y a des projets de territoire pour chacun des quartiers, avec un travail qui a eu lieu dans chaque quartier, de façon participative avec les habitants, les associations, les commerçants de ces quartiers pour identifier les sujets sur lesquels travailler. Ce travail est encore en cours et sera présenté au Conseil municipal dans les prochains mois.

Pour le 5<sup>e</sup>, la nouvelle géographie prioritaire qui a été approuvée par l'État, a retenu le quartier Sœur Janin comme quartier prioritaire. Comme ma collègue Marie DUARTE, on ne peut que regretter que les quartiers de Ménival et Jeunet soient complètement sortis du dispositif d'État. Je voudrais remercier et saluer la Métropole de créer ces quartiers métropolitains qui permettront d'avoir des activités sur ces quartiers qui restent fragiles en termes socio-économiques.

Vu que ce n'est pas ma délégation d'origine, je ne vais pas forcément faire plus long. Je me tiens quand même à votre disposition si vous aviez des remarques ou des questions auxquelles j'arriverais à répondre.

Igor MANFREDI : Est-ce qu'on pourrait avoir des éléments plus détaillés sur les quartiers politique de la ville et du 5<sup>e</sup> arrondissement, si c'est possible, avec les chiffres, et expliquer aussi pourquoi ils sont sortis du contrat d'État ? On aimerait un peu plus de détails s'il vous plaît.

Sophia POPOFF : Comme je vous l'ai dit, normalement, c'est Marie-Noëlle FRÉRY, la première adjointe, qui a la charge de cette politique publique. Je vous propose de noter votre question et de revenir vers vous par écrit avec des éléments, sachant que la géographie prioritaire a été décidée par l'État, sur base de critères, mais par l'État seul finalement. Pour vraiment avoir l'ensemble des éléments d'information sur ce choix, il faudra peut-être vous adresser à la préfecture qui pourra avoir tous les éléments. En tout cas, je prends la question, puis on essaiera de vous répondre par écrit.

Igor MANFREDI : Merci beaucoup. Après, les mairies centrales ont tous les chiffres. Il y a quand même des échanges qui se font avec l'État et les mairies. Ils font des recommandations et des courriers en préfecture à chaque fois, au niveau de la CAF. La mairie centrale devrait avoir tous les éléments.

Nadine GEORGEL : Tout à fait. Après, on a bien eu des échanges avec Jean-Luc GIRAUD qui est adjoint politique de la ville. On a eu des ateliers. En fait, pour le 5<sup>e</sup>, rien ne change. On avait un quartier politique de la ville qui est Sœur Janin, et on a toujours un quartier politique qui est toujours Sœur Janin, avec comme caractéristique le fait qu'il n'est pas loin de la limite en nombre d'habitants. Pour nous, c'est la reconduction de l'existant.

Sophia POPOFF : Et la suppression des quartiers veille active, quand même.

Nadine GEORGEL : Oui, cela concernait deux quartiers qui étaient Ménival et Jeunet. On vous fera des compléments de réponse par écrit.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor

MANFREDI.

**Rapport 6 - 2024-21907-CMMA5-184 — « Gymnase Dodille - Rénovation complète » - 14 rue Mère Elisabeth Rivet, à Lyon 5<sup>e</sup> - Opération n° 05090002 - Lancement des travaux de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 20004 - Autorisation de signature de l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° O4695**  
**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

La délibération que je vais vous présenter concerne la rénovation complète du gymnase Dodille. J'ai prévu deux slides qu'on va vous présenter tout de suite avec Boris. Comme vous le savez, la PPI, puis les investissements sur le sport ont augmenté de 20 %. Un état des lieux a été fait en début de mandat et a montré qu'on manquait d'équipements sportifs, et que les équipements sportifs qui existaient étaient dans un état insuffisant au regard des demandes des habitants de la ville de Lyon en général, et en particulier pour le 5<sup>e</sup> arrondissement.

En faisant l'état des lieux, le gymnase Dodille s'est avéré être un équipement qui pouvait permettre le développement d'un certain nombre d'activités sportives en sous-sol. On va appeler cette activité sportive « le pôle arts martiaux » puisque plusieurs arts martiaux vont arriver au sous-sol du gymnase Dodille. Nous avons beaucoup travaillé avec l'association Dojo en Chine.

Je ne vais pas vous présenter tous les slides de la présentation mais seulement les points les plus importants, ceux qui répondent en tout cas aux demandes, à la fois de l'association Dojo en Chine, mais aussi du lycée Branly concernant la protection des lycéens.

Ce qui apparaît ici à l'écran, c'est le deuxième accès au gymnase. Pour celles et ceux qui connaissent le bâtiment, au fond à droite, derrière les arbres rouges, vous avez l'entrée actuelle. Désormais, l'entrée principale sera là où c'est jaune, à côté du mur d'escalade. Pourquoi ce sera l'entrée principale ? C'est simplement parce qu'il va y avoir la loge gardien. Vous savez que les gardiens de Dodille ont des conditions de travail qui étaient déplorables. Avec les équipes, on a souhaité leur offrir de meilleures conditions de travail, en leur donnant un local ayant au moins des fenêtres, dans lequel ils puissent faire de la cuisine, etc., et leur permettant d'avoir une visibilité sur les personnes qui pourraient accéder à cet espace.

Il faut savoir que dans les premiers projets, on avait une problématique de points de deal qu'on a réussi à régler. Enfin, on ne règle pas forcément tous les problèmes, mais en tout cas, on aura un gardien qui sera présent.

On aura aussi un accès handicap, ce qui est obligatoire naturellement, à cet endroit-là. On aura donc aussi la possibilité d'accueillir des personnes qui sont en situation de handicap, ou à mobilité réduite.

On peut passer carrément au plan du sous-sol. Je rappelle qu'il s'agit d'une rénovation totale du bâtiment. Je ne vous présente que la partie principale qui est celle de la mise en place du pôle arts martiaux, sachant que sur le plateau supérieur, il y aura également une rénovation, un aménagement des différents espaces, de façon à permettre aux enseignants du lycée Branly, notamment, d'avoir des espaces de stockage ainsi que des espaces administratifs. On aura aussi la rénovation thermique. L'éclairage sera revu également sur la partie supérieure, mais aussi sur la partie en sous-sol.

Vous avez trois zones importantes qu'il faut avoir en tête. L'accès se fera en bas, à gauche. C'est un accès indépendant de l'accès principal, avec une possibilité de rentrer dans ce dojo de manière continue, en tout cas, au bon vouloir des activités organisées par le Dojo en Chine.

La partie verte, c'est la partie de Dojo en Chine. C'est un espace de 200 mètres carrés, ce qui est quand même assez considérable, avec en haut à gauche, un espace de musculation de 40 mètres carrés. C'était également une demande de Dojo en Chine. Dans la petite partie blanche

qui est en-dessous, ce sera un endroit où les parents pourront regarder au travers de fenêtres, ce qui se passe au sein du dojo. C'est un espace très intéressant qui permettra au Dojo en Chine d'avoir un équipement en rapport avec les résultats sportifs qu'ils ont en judo et en jujitsu.

Dans la partie en bleu, le grand carré, ce sera un espace de 100 mètres carrés qui n'est pas encore aujourd'hui totalement dédié. Il y a des propositions qui nous ont été faites. Certaines ont été refusées parce qu'elles ne correspondaient pas à l'esprit qu'on voulait donner à ce sous-sol, ce pôle d'arts martiaux. Il y aura probablement du yoga, de la gym douce ou de la gym santé et sans doute d'autres arts martiaux. Pour l'instant, ce n'est pas encore défini.

Puis, la partie en jaune, c'est la partie qui est réservée au lycée Branly. Il y aura une fermeture entre la partie jaune et les parties vertes et bleues, de manière à assurer – c'était une demande du proviseur du lycée Branly – la sécurité des lycéens. Je ne vais pas vous faire un schéma sur l'actualité qu'on a pu rencontrer ici ou là. Il y aura effectivement séparation nette, sauf pour les évacuations, éventuellement, en matière d'incendie. Toute la partie blanche, ce sont les locaux administratifs et certains locaux techniques qui ne sont pas touchés par le projet actuel.

C'est un projet conséquent de 2,7 millions d'euros. En gros, c'est presque 3 fois ce qui avait été prévu, au départ. Je suis assez fier de ce projet. Pour l'instant, on parle du gymnase Dodille. Vous savez qu'on parle plutôt du complexe Dodille qui comprend aussi un stade. Je fais une parenthèse. Un petit stade a été reconfiguré. Avant, on avait mis des poteaux de rugby, et on disait que c'était un terrain de rugby, mais ce n'était pas un terrain de rugby. Maintenant, c'est un terrain de foot à huit, homologué. Des compétitions officielles pourront avoir lieu, il n'y a aucun problème. Nous sommes en très bonne relation avec la consule d'Irlande pour développer le football gaélique. Ils auront aussi des équipements pour faire du football gaélique, et ils pourront organiser des petits matchs de démonstration, avec des enfants. Normalement, un match de football gaélique se fait sur un terrain qui fait 145 mètres de long. Donc, on est un peu limité puisqu'on n'a que 60 mètres, mais on va faire ce qu'on peut.

Je suis très content parce que cela va permettre aux habitantes et aux habitants du 5<sup>e</sup> arrondissement d'avoir une offre de sport : art martial, gym, yoga, gym douce, gym santé, tai-chi, chi gong, tout ce que vous voudrez. Cela va aussi permettre, en surface, de donner la possibilité aux jeunes du 5<sup>e</sup> arrondissement, de pratiquer une discipline sportive qui est très intéressante, et qui s'appelle le foot gaélique.

Voilà Mesdames et Messieurs, ce que je vous propose d'accepter dans cette délibération.

Je voudrais aussi en profiter pour remercier Nadine GEORGEL pour tout le travail qu'elle a fait pour qu'on aboutisse à ce projet. Je voudrais aussi rendre aussi à César ce qui lui appartient, c'est-à-dire à Grégory DOUCET et Julie NUBLAT-FAURE, car sans eux, on n'aurait pas pu avoir le budget nécessaire pour pouvoir réaliser ce projet et surtout son financement. On a commencé à travailler sur ce projet, il y a environ 2 ans, on a eu énormément de contraintes, et à chaque fois, il fallait revenir avec une rallonge budgétaire. Je remercie donc Grégory DOUCET, Julie NUBLAT-FAURE, Madame la Maire, Nadine GEORGEL, et j'en profite pour me remercier aussi.

[Nadine GEORGEL](#) : Je rajouterai à ces remerciements, Gilles FAURE, DGS de la maire du 5<sup>e</sup> qui, grâce à sa bonne gestion financière, nous permet également, en tant que mairie, de participer aussi au financement de ce projet.

[Yann CUCHERAT](#) : Un petit mot pour vous remercier aussi puisque c'est un projet qui aboutit, qui avait été aussi imaginé, pensé avec le Dojo en Chine, préalablement. Je vous remercie de le faire atterrir. On en est collectivement très fiers et je m'associe à vos remerciements.

Je souhaite juste souligner qu'en commission, on a évoqué ce petit carré blanc qui n'est pas traité, notamment tous les locaux administratifs, et qu'il nous a été répondu qu'il n'y avait plus de budget sports. Vous l'avez expliqué, vous avez poussé fort pour pouvoir atterrir sur ce projet global.

Peut-être que *via* les crédits de la DGTB, il y aurait des possibilités. Il faudrait peut-être poursuivre l'effort de ce côté-là pour finaliser complètement le complexe Dodille. Je vous remercie.

Bertrand ARTIGNY : Il est clair qu'aujourd'hui, les locaux associatifs ne seront pas en reste. Il est nécessaire d'abord, de repenser locaux associatifs, de voir comment on peut les utiliser. On va travailler avec l'OFFISA, de manière à avoir quelque chose qui soit équilibré. Il y aura aussi probablement une forme de rénovation des murs et des sols qui sera réalisée de façon à avoir des locaux qui soient en bon état. La réflexion n'est pas encore engagée, mais elle va avoir lieu. Je dirais que le coût que cela va occasionner est quand même nettement moins important que tout le reste. En tout cas, l'OFFISA, Jean-Marc MOREL, est parfaitement conscient du fait qu'on va repenser l'organisation et l'utilisation de ces locaux associatifs. Pour l'instant, je n'ai pas rencontré d'opposition. On va donc le faire tranquillement. L'inauguration est prévue pour septembre 2025. Naturellement, tous les conseillers et conseillères de l'arrondissement sont invités, et c'est moi qui coupe le ruban.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAUDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI.

**Rapport 7 - 2024-21816-CMMA5-211 — Attribution d'une subvention de 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 12<sup>e</sup> édition de l'Ultra Boucle de la Sarra les 24 et 25 mai 2024 - Approbation d'une convention mixte**  
**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Je vais être un peu plus rapide puisque cela concerne un dossier qu'on commence à bien connaître. C'est une subvention qui est attribuée à Ultra Run pour la course qui va avoir lieu à La Sarra, les 24 et 25 mai prochain. Il s'agit d'une subvention de 4 000 euros. Je ne vais pas revenir sur ce dossier, on le présente chaque année.

C'est une association qui est très intéressante. Elle fait des choses, à mon avis, très importantes, non seulement sur le plan sportif, mais sur le plan social et sur le plan environnemental. On est plutôt contents qu'elle soit présente et qu'elle mette en valeur la Sarra. J'espère que d'ici la fin de mandat, j'aurai aussi un projet à vous présenter concernant la Sarra qui à mon avis, mérite d'être améliorée, mais toute chose en son temps.

Je vous demande évidemment d'approuver cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAUDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI.

**Rapport 8 - 2024-22174-CMMA5-213 — Lyon 5<sup>e</sup> – « Stade de la Sarra - Rénovation Gazon synthétique » - Homologation du terrain de rugby de la Sarra pour un classement « D » - Lancement de l'opération EI 05084002 et affectation d'une partie de l'AP 2021-3, programme 20004**

**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Là aussi, cela concerne la Sarra. C'est le rugby, c'est le COL. Je ne vais pas revenir sur ce qui s'est passé dans les mois dernier. Vous savez toutes et tous, que le COL rugby était un club qui avait des résultats, mais pas de terrain. Ils étaient sur 4 terrains, sur 3 arrondissements, voire des demi-terrains, parfois mal éclairés.

On a pris la décision politique, et quand je dis « décision politique », c'est Grégory DOUCET, Julie NUBLAT-FAURE, Nadine GEORGEL et moi-même, parce que ce n'était pas forcément évident, de permettre au COL rugby de s'entraîner et faire des matchs sur le stade de la Sarra, ce qui permettrait aussi au quartier de la Sarra d'avoir une activité qui pouvait être également vis-à-vis des gamins des quartiers. C'est plutôt intéressant de les sortir du foot. C'est quand même pas mal non plus.

Malheureusement, le terrain était un terrain de foot. Il faut l'homologuer Il faut le refaire, l'élargir, l'allonger et surtout revoir le revêtement. Là aussi, on a cassé la tirelire. Cela n'a pas été évident. On était partis sur un budget initialement de 500 000 euros, et on est passé à 1,3 million. Ce n'est donc pas facile d'arriver à vendre cette augmentation importante. En tout cas, le COL rugby disposera désormais d'un terrain sur lequel ils pourront accueillir – c'est mieux quand on quand on joue à domicile plutôt qu'à l'extérieur, systématiquement – et avoir une buvette, avoir une activité de club. Je rappelle que cela ne se limite pas qu'au terrain. Il y a aussi les gradins qui ont été nettoyés, rénovés, réparés. Puis, il y a un projet de rénovation de vestiaires. Je vous en parlerai probablement plus tard.

Pour l'instant, il s'agit de valider la nouvelle pelouse du COL rugby.

Myriam BENCHARAA : Quelles sont les contreparties qui sont accordées au quartier de la Sarra ? Vous disiez que le stade allait être utilisé par l'équipe de rugby. Concrètement, quelles sont les activités qui vont être proposées ? Tout à l'heure, à travers le contrat d'engagement ville, on a évoqué qu'il n'y avait malheureusement que le quartier Sœur Janin qui restait quartier politique de la ville. On sait très bien qu'on a Ménival et Jeunet, mais on a aussi beaucoup la Sarra. Concrètement, qu'est-ce que vous proposez aux habitants et aux jeunes de la Sarra ?

Bertrand ARTIGNY : Les jeunes de la Sarra peuvent toujours utiliser le terrain quand l'équipe de rugby ne s'entraîne pas, puisque les cages ne sont pas enlevées. Il y a une bonne entente entre les gones de la Sarra, et avec le COL rugby, de façon à ce que les activités ne se dérangent pas.

Ensuite, le COL rugby permet aux gamins de la Sarra de venir s'entraîner gratuitement, pour l'instant, pour découvrir le rugby – c'est aussi important – de manière à permettre à des enfants ou à des jeunes garçons ou des jeunes filles, de pouvoir découvrir, comme je le disais tout à l'heure, une autre discipline que le football. Pour nous, en tout cas, c'est important. Toute l'équipe du COL, Céline FARNIER et son équipe, donne la possibilité aux enfants de venir s'entraîner, même des enfants qui portent des handicaps. Il y a quelques semaines, j'y suis allé, il y avait un enfant avec un trouble autistique qui était venu avec sa maman. Ils l'ont accueilli pour faire quelques passes, pour pouvoir jouer.

Il y a une intégration, petit à petit, du COL rugby au sein de la Sarra et je trouve que c'est plutôt assez bénéfique.

Myriam BENCHARAA : Quand vous dites qu'ils entraînent les jeunes, c'est avec des équipes structurées, un encadrement structuré ou est-ce que c'est quelque chose d'informel, un peu de manière aléatoire ?

Bertrand ARTIGNY : Pour l'instant, je pense que ce sont plutôt des formes d'initiation. Je pourrai demander au COL, mais en tout cas, ils laissent les entraînements ouverts aux gamins de la Sarra. Après, je pense que pour les gamins de la Sarra qui vont mordre au rugby, il est probable que le COL – ce n'est pas moi que cela regarde – leur demandera une adhésion. Si on a beaucoup poussé pour que le COL ait un terrain, c'est parce que le COL n'est pas qu'une école de rugby, c'est aussi un club qui a une vocation sociale vers les enfants des quartiers, vers les enfants qui portent un handicap, vers les jeunes filles. On a un club qui a la volonté d'avoir une activité sociale. J'y suis allé, et je vous invite, un jour, à aller voir. Je ne peux pas vraiment garantir qu'à chaque fois, vous allez faire bingo, mais en tout cas, les rares fois où je suis allé voir des séances d'entraînement, il y avait des gamins des quartiers qui s'entraînaient avec les autres gamins – on le remarquait parce qu'ils n'avaient pas de crampons et ils étaient un peu maladroits – gratuitement, en forme d'initiation.

L'idée est aussi de faire en sorte qu'on ait une autre image du quartier de la Sarra, avec le rugby, et d'autres projets. Il y aura peut-être les projets de la descente. En tout cas, avec le rugby, on peut faire en sorte que le pôle rugby du 5<sup>e</sup> arrondissement se trouve à la Sarra. Cela donne une identité à ce quartier que je trouve assez intéressante. Il m'est arrivé d'entendre, dans la rue, des gens qui disaient : « Maintenant, il y a du rugby dans le 5<sup>e</sup>, à la Sarra. » C'est ce qui devrait permettre aux habitants et aux habitantes d'être fiers de leur quartier.

Myriam BENCHARAA: Je vous rejoins. Je pense que c'est une belle opportunité pour le quartier de la Sarra. Cependant, il faudra rester en veille sur l'accès de ces jeunes au club. On sait très bien que le coût d'une licence peut être un vrai frein pour les familles, notamment pour les familles qui sont déjà très en difficulté. Peut-être qu'après avoir fait des travaux – je ne me souviens plus des montants –, je pense que la contrepartie à l'égard des habitants de la Sarra et des jeunes, doit être à surveiller.

Nadine GEORGEL : À chaque fois que j'ai l'occasion d'y aller, je pose la question de savoir s'il y a bien des enfants de la Sarra qui participent aux activités ou qui peuvent être présents sur site. Le retour, c'est que des fois, il y en a qui viennent s'installer pour faire leurs devoirs. On informe aussi le club qu'on a un dispositif qu'on peut mobiliser pour financer les cotisations et les achats de licences. C'est vraiment une information qu'on essaie de diffuser pour que ce ne soit pas un frein. De toute façon, s'il y avait un cas spécifique, il est évident qu'on travaillerait pour le résoudre.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **ADOPTÉ**

POUR : 22 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI.

**Rapport 9 - 2024-19958-CMMA5-214 — Attribution de subventions d'investissement de 13 500 euros à diverses associations de sport amateur - Approbation de conventions mixtes et d'application financière et autorisation de signature des conventions mixtes et d'application financière correspondantes - Opération n° 60046586 « Soutien à l'équipement des clubs sportifs (subventions) 2021-2026 », AP 2021-2, programme 00004**  
**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Pour le basket, on a un beau club aussi. On entend souvent des gens qui sont pessimistes sur ce qui se passe dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, mais on a quand même de belles choses sur le 5<sup>e</sup> arrondissement. On a notamment un club de basket – il y en a 3 au total – qui est le

Beaumarchais Basket Lyon Métropole, plus connu sous le nom de BBLM, qui est aussi animé par le même état d'esprit que le COL rugby qu'on a évoqué à l'heure, à la fois du sport, à la fois du social, etc. C'est vraiment un environnement extrêmement intéressant pour les enfants et les adultes de Lyon 5<sup>e</sup>.

Là, il s'agit simplement d'une subvention d'investissement de l'ordre de 1 500 euros pour l'achat de différents matériels. La délibération porte sur plusieurs arrondissements, mais naturellement, je ne parle que de ce qui m'intéresse, c'est-à-dire le 5<sup>e</sup> arrondissement. Ces 1 500 euros d'investissement, c'est pour aider BBLM à avoir de nouveaux équipements.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI.

Nadine GEORGEL : J'en profite aussi pour faire l'actualité du 5<sup>e</sup>. Vendredi soir, c'est le loto BBLM, à la salle de la Garenne. C'est toujours un événement extrêmement populaire. N'hésitez pas à venir en famille, avec vos amis. Il y a des buffets, c'est très sympa.

**Rapport 10 - 2024-21893-CMMA5-212 — Opération n° 60020602 Plan canicule Écoles 2021-2026 - Adaptation du montant de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme 20006**

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Cette délibération porte sur l'amélioration du confort de travail et d'apprentissage des enfants dans les écoles de Lyon. Il s'agit de lutter contre le réchauffement climatique et d'améliorer ce confort. Il vous est proposé de poursuivre l'installation d'équipements adaptés et de réaliser les travaux nécessaires à leur mise en place. Ces équipements, je le précise en passant, viennent en complément des rénovations énergétiques et des aménagements de cours nature qui eux aussi, contribuent à l'amélioration du confort.

Vous connaissez la liste des différents systèmes qui permettent de lutter contre le réchauffement en stoppant simplement les rayons du soleil qui arrivent dans les classes. J'ajoute aussi les brasseurs d'air, parce que j'ai vu leur efficacité, j'ai vu que les écoles qui en avaient profité, notamment les Gémeaux, appréciaient vraiment les brasseurs d'air fixés au plafond.

Cette opération avait déjà fait l'objet d'une subvention de 2 millions d'euros. Déjà 1,5 million sont dépensés. On vous propose d'ajouter 2 millions d'euros de façon à ce qu'on poursuive ces travaux jusqu'à 2026, dans les différentes écoles qui le justifient.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **ADOPTÉ**

POUR : 22 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine

GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**Rapport 11 - 2024-21894-CMMA5-215 — Évolution de l'accueil périscolaire du soir dans les écoles de la Ville de Lyon à partir de la rentrée de septembre 2024. Nouvelle dénomination : « PEPS » - Approbation des tarifs et du règlement intérieur- Modification des missions de référent coéducation de proximité**  
**Rapporteur : Pierre GADIOZ**

Cette délibération concerne l'évolution du temps du soir, dans les écoles. C'est une étape de plus dans la démarche du temps des enfants. Vous savez que les enfants sont une priorité de la Ville de Lyon. Il s'agit de vraiment développer un service de proximité, un service public qui touche le plus grand nombre d'enfants possible et la qualité de vie des familles, après l'école, qui offre un cadre éducatif sécurisant, complémentaire de ce qui se passe dans le temps scolaire et en veillant à ce que tous les enfants en bénéficient, de façon à lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

La démarche a fait l'objet d'une concertation depuis 2021, avec toute une série de rencontres de tous les partenaires concernés, depuis les parents jusqu'à l'inspection académique, en passant par les inspecteurs de l'Éducation Nationale. Les remontées ont fait apparaître des petites améliorations à apporter. Je peux développer si vous le souhaitez. Finalement, ce qui est proposé, plutôt que le découpage que vous connaissez, en deux temps du soir, c'est-à-dire une partie jusqu'à 17 heures 30 et l'autre jusqu'à 18 heures 30, on vous propose un temps unique de 16 heures 45, fin des classes, jusqu'à 18 heures 30. Ce serait découpé, en quelque sorte, non pas en 4 séquences successives mais 4 propositions qui se complètent :

- Le goûter, évidemment, auquel on accordera tout le temps qu'il mérite, de façon à ce que les enfants le prennent dans d'excellentes conditions, avec toutes les activités éducatives qui peuvent tourner autour du goûter ;
- La tranqui-bulle, c'est-à-dire un temps d'espace calme qui sera proposé aux enfants pour faire des activités individuelles, à deux, à plusieurs, etc., sous la surveillance d'un adulte. Ils pourront, pour ceux qui le souhaitent, notamment leur famille également, faire leurs devoirs. Ils auront les conditions pour le faire ;
- La troisième proposition qui est faite pour ce temps périscolaire, ce sera aussi des activités entre enfants. Ce sera l'occasion d'apporter des compléments d'activités de qualité à acquérir en plus du périscolaire. C'est toute une série de qualités qu'on acquiert par ces activités ;
- Enfin, pour les maternelles, cela va durer jusqu'à 17 heures 45 et à partir de 18 heures, pour les élèves d'élémentaire, les parents pourront venir chercher leur enfant quand ils voudront, sur les 3/4 d'heure dont je viens de parler, ou sur la 1/2 heure que je viens d'évoquer pour les élémentaires. C'était une souplesse qui était demandée par les familles. Elle est donc ainsi organisée. J'insiste sur le fait que c'était aussi une possibilité accrue de prendre connaissance de ce qui se passe, et de comment l'enfant a réagi avec l'animateur, alors que quand les temps étaient groupés, c'était très difficile. Tous les parents arrivaient et repartaient en même temps.

Cette nouvelle organisation sera évidemment un peu déclinée en fonction de la particularité de chaque école. Il y aura aussi des enrichissements – pas quotidiens – réguliers entre les parents et les animateurs, de façon à ce que tout cela se construise dans les meilleures conditions, le cadre étant donné, et fera l'objet d'une large communication. Cela a déjà commencé et cela va se poursuivre tout le troisième trimestre et en automne également.

Concernant la tarification, elle a été souhaitée la plus lisible possible, la plus juste possible et progressive pour toutes les familles, de façon à ce que chaque famille, indépendamment des moyens dont dispose la famille, puisse en bénéficier. Elle est calculée, vous le savez, à partir du quotient familial, municipal. Dans la délibération, vous avez les tarifs qui vous sont proposés. On a deux tarifs : l'un qu'on appelle Max – maxi – qui permet aux familles de fréquenter jusqu'à quatre soirées par semaine, sur les quatre jours que dure une semaine, et le forfait Mini, jusqu'à

deux jours. Vous avez la progression. Je précise que les inscriptions périscolaires vont commencer le 9 avril.

En parallèle de ce projet ambitieux, puisque c'est vraiment donner une impulsion complémentaire à tout ce qui se passe au cours de la scolarité, pour valoriser la dimension éducative – disons le mot – que peuvent en tirer les enfants, il est nécessaire d'accompagner les animateurs et les équipes d'accueil de loisirs. La Ville souhaite davantage professionnaliser cette filière d'animation, la déprécariser. Ce sont 77 emplois permanents d'animateurs qui vont être proposés, dès cette année.

Les enfants qui sont en situation de handicap seront aussi pris en charge par des animateurs qui pourront mieux s'occuper d'eux. C'est un manque qu'il faut combler. La formation sera développée. Enfin, les accueils de loisirs pourront bénéficier des activités que la Ville de Lyon propose par le biais du projet éducatif aux écoles. Les accueils de loisirs pourront aussi en bénéficier. Cela va commencer très prochainement. Concernant le travail qui était demandé aux référents de coéducation de proximité, puisque l'aide au travail va être transférée sur l'accueil de loisirs, cela nécessite de modifier un peu le contrat de travail, entre les référents de coéducation de proximité des écoles et la Ville de Lyon.

Igor MANFREDI: Je souhaiterais des précisions sur l'étude parce qu'à chaque fois, on parle de familles qui ont répondu, qui ont donné leur aval. Mais combien de familles cela concerne-t-il ? Quels étaient les groupes d'étude ? Pourquoi on ne fait pas de sondages pour les parents dans chaque école de l'arrondissement ? Vous parlez de spécificités par école, mais comment cette spécificité se décide-t-elle, si on ne fait pas de sondage, notamment au niveau des parents, et avec les enfants qui sont les premiers concernés par ce changement ?

Une dernière question : puisque vous parlez d'échange, est-ce que ce changement est une expérience sans retour, comme pour d'autres sujets, ou est-ce que c'est définitif ?

Pierre GAIDIOZ : Je vais répondre à la dernière partie de la question. Le cadre général peut être adapté, mais le cadre général est là. C'est le fruit d'une très large concertation qui dure depuis deux ou trois ans, avec tous les partenaires. Cela répond à des attentes. Je peux insister là-dessus. Quant à l'aide au travail, je vais d'abord rappeler qu'en principe, il n'y a pas de travail écrit, c'est la loi, depuis des dizaines d'années. Le travail oral est fréquent : poésies, tables de multiplication. Même l'orthographe peut se faire oralement. Toutes les familles et tous les enfants qui auront envie de faire leur travail de cette façon seront accueillis sans problème, sous la surveillance d'un animateur, d'un adulte. Les conditions seront réunies pour que l'enfant qui souhaite travailler le fasse.

Il y a une partie de la question posée qui m'échappe.

Igor MANFREDI: Je voudrais connaître l'étude exacte, avoir plus d'éléments sur le nombre de familles concernées, le nombre de familles qui ont répondu. Est-ce qu'on pourrait faire un sondage par école puisque vous avez évoqué des spécificités par école ? Dans ce cas-là, est-ce que ce sont les parents les premiers concernés ?

Pierre GAIDIOZ : Vous avez raison. Il y a des parents qui ne souhaitent pas que leur enfant – et c'est comme cela – fassent leur travail à l'école, qui souhaitent le faire avec eux à la maison. Il n'y a pas de problème, ils ne le feront pas à l'école. Il y aura des concertations, dès ce printemps. On réfléchit sur la façon de mettre en place ce dispositif. Tout le trimestre doit servir à cela avant que cela démarre en septembre. Puis, il y aura des rencontres organisées, à l'initiative des accueils de loisirs, dans toutes les écoles. Les directeurs d'accueil de loisirs sont invités à rencontrer les parents, de façon à ce que les attentes soient prises en compte. Cela se fera par ce biais.

En septembre, il y aura de nouveau des ajustements. La période allant jusqu'à Toussaint sera, en quelque sorte une période transitoire où on pourra permettre aux enfants et aux parents de s'approprier le dispositif. Il y aura encore des rencontres à ce moment-là entre les accueils de loisirs et les parents. Si des parents disent que cela les intéresse, après les vacances de Toussaint, ils pourront redémarrer en permettant à leurs enfants de faire leur travail. S'il y a deux amis qui

s'entendent bien, qui sont suffisamment motivés et autonomes, les conditions seront réunies pour que les enfants travaillent. Cela peut se faire soit individuellement, soit à deux. S'ils doivent réciter un poème, ils pourront le faire à deux.

Igor MANFREDI: Est-il possible d'avoir un sondage clair des parents et non pas juste un échange libre à la sortie de l'école ? Cela a été fait ?

Pierre GAIDIOZ : Franchement, il n'y a aucun problème.

Marielle PERRIN : Bonjour. Je peux intervenir ici en tant que maman de plusieurs enfants. Je ne sais pas dire qui a été sondé, quelles écoles, si c'est resté au niveau des parents d'élèves ou s'ils ont fait des questionnaires au niveau de tous les parents. Depuis que je suis élue, je ne suis plus aux parents d'élèves pour ne pas avoir la double casquette. Du coup, je ne sais même pas si les écoles de mes enfants ont été sondées.

En tout cas, ce que je peux vous dire, c'est le fait de ne plus avoir des heures précises ; avant, on devait aller les chercher à 17 heures 30 ou à 18 heures 30, si une réunion traîne un peu et qu'on arrive à 17 heures 40, il fallait attendre 50 minutes. C'est quand même un moment assez précieux de passer avec nos enfants. Quand on les récupère à 18 heures 30, c'est tard et on est un peu dans le speed pour faire les devoirs, à manger, et tutti quanti. Je suis certaine que cette flexibilité était demandée par plusieurs parents.

Igor MANFREDI: Je comprends pour la flexibilité, on ne peut pas aller chercher les enfants avant 18 heures, pour les élémentaires. Cela dépend des familles. Certaines familles peuvent peut-être récupérer leurs enfants plus tôt aussi. Je suis aussi papa, et je sais aussi ce que cela peut donner. S'il y a des sondages qui ont été faits, ma demande est juste de savoir si c'est possible d'avoir les chiffres ? Merci beaucoup.

Pierre GAIDIOZ : Je vais vous adresser un lien qui vous permettra d'avoir quelques informations de ce genre. Je n'ai pas tout parcouru parce qu'il vient d'être diffusé. Il résume la concertation qui a eu lieu depuis 2021, en particulier sur l'année 2021, avec des chiffres assez précis sur la fréquentation du périscolaire du premier temps – ce qu'on appelait l'après-classe – et la fréquentation du second temps. Cela vous donnera des indications, puis surtout les réactions et les attentes des parents.

Je peux préciser que les 3/4 d'heure que durait le premier temps scolaire étaient unanimement considérés comme beaucoup trop courts. En plus, il y a le goûter dedans et en gros, il restait 20 minutes. Avec des enfants petits, notamment les plus petits, rien qu'enlever les vestes, cela prend un peu de temps, installer des activités, cela prend du temps. Il ne restait que 20 minutes. Du coup, très clairement, c'était unanime pour dire que 45 minutes, ce n'était pas assez. Pour que ce temps du soir soit éducatif, il fallait absolument l'allonger. Les accueils de loisirs, les professionnels donc, considèrent qu'une heure, y compris le goûter qui fera partie de l'activité, c'est bon. On a décalé les sorties d'un quart d'heure, de façon à ce que quand les écoles sont un peu séparées, maternelles et élémentaires – il y a même des maternelles isolées, dans le 5<sup>e</sup> –, cela laisse le temps aux parents d'aller chercher les plus grands un peu après. Même au sein d'une école comme Diderot qui est un peu grande, cela laisse un peu de battement. Vous savez que les tout petits, il faut les aider à se préparer, à sortir, à mettre les chaussures. Cela prend un peu de temps. Puis, cela permet aussi de discuter avec l'animateur.

Yann CUCHERAT : Je ne reviens pas sur les valeurs éducatives du temps périscolaire, extrêmement précieux, et encore plus dans notre société. Je remercie Stéphanie LÉGER qui nous a reçus pour nous expliquer la démarche et l'évolution. C'était très instructif. Néanmoins, il y a deux raisons pour lesquelles on va s'abstenir, ce soir. On ira dans le débat politique au conseil municipal, un peu plus précisément, mais je vais quand même le souligner ici, puisque cela a alimenté la discussion.

La première chose, c'est que l'évolution du tarif n'est pas négligeable puisque sur le tarif maxi, cela peut aller de 50 à 215 % d'augmentation pour les familles, en fonction du quotient familial. C'est quelque chose qui nous interroge. À la rigueur, cela pourrait s'entendre en fonction du service rendu, s'il y avait un saut qualitatif dans le service rendu, et au moment où on se parle, on n'a aucune certitude sur le service qui est rendu, à destination de nos enfants. On a fait des propositions très constructives avec le tissu associatif, culturel, solidaire, etc., pour essayer d'apporter un saut qualitatif qui pourrait laisser entendre qu'on augmente la tarification de manière aussi conséquente. On ira un peu plus loin dans le débat au conseil municipal. Je tenais néanmoins souligner ces deux points d'achoppement non négligeables dans cette réforme du temps périscolaire.

Pierre GAIDIOZ : J'aurais quelques éléments, mais je laisse Stéphanie répondre, on est d'accord ?

Nadine GEORGEL : J'imagine que la question reviendra au moment du conseil municipal.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

#### **ADOPTÉ**

POUR : 18 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Grégory CUIILLERON, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU

**ABSTENTIONS : 4 - Mme Myriam BENCHARAA, M. Yann CUCHERAT, M. Jean-Dominique DURAND, M. Igor MANFREDI**

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - M. Tristan DEBRAY**

**Rapport 12 - 2024-22748-CMMA5-209 — Végétalisation des établissements d'accueil individuel du jeune enfant grâce au subventionnement de « kits hors sol » destinés à l'ensemble des structures « Maisons d'assistant-e-s maternel-le-s » présentant un statut associatif au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et domiciliées sur la commune de Lyon**  
**Rapporteur : Sophie HÉRITIER**

C'est un sujet dont on a déjà parlé, la dernière fois. Je vous avais même montré des images de nos magnifiques kits hors sol à destination des établissements qui accueillent le jeune public. Cette délibération, c'est juste pour élargir la possibilité de demander cette subvention pour les maisons d'assistantes maternelles qui ont un statut associatif.

Je vous demande votre agrément pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI.

**Rapport 13 - 2024-21891-CMMA5-210 — Adaptation du montant des enveloppes n° 60004524 « Aménagements petite enfance » et n° 60004528 « Prévention de l'usure professionnelle et mise en conformité réglementaire » et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2021-3, programme 00002**  
**Rapporteur : Sophie HÉRITIER**

C'est un sujet plutôt technique. Ce sont des adaptations de montants d'enveloppes qu'on a votées à la PPI, avec deux destinations : les aménagements pour la petite enfance et aussi pour la prévention de l'usure professionnelle ainsi que la mise en conformité réglementaire. C'est purement technique pour libérer des fonds.

Je demande votre accord pour le faire. Merci d'avance.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI.

**Rapport 14 - 2024-21822-CMMA5-200 — Attribution d'une subvention de 16 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 18<sup>e</sup> édition du festival « les Chants de Mars » du 13 au 23 mars 2024 - Approbation d'une convention d'application**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Vous l'avez compris, maintenant, j'ai beaucoup de présentations qui sont cycliques, qui reviennent chaque année, mais c'est toujours un plaisir de vous parler et de vous reparler d'événements majeurs comme celui des Chants de Mars. C'est un événement incontournable sur la ville de Lyon et son agglomération, depuis maintenant 18 ans. Il est né de la collaboration entre les MJC lyonnaises, et il a été construit sur une envie commune de mutualiser les compétences et de fédérer les publics.

Aujourd'hui, ce festival de chansons actuelles est conjointement organisé par la MJC du Vieux Lyon et sa salle Léo Ferré, que vous connaissez sûrement, et La Maison pour tous – salle des Rancy. Nous nous félicitons du rayonnement culturel qu'apporte cette initiative pour notre ville, pour notre MJC et pour notre arrondissement.

Depuis ses débuts, le festival a créé du lien entre les petites et les grandes scènes de la ville, du Périscope jusqu'au Transbordeur, en passant par le Conservatoire à rayonnement régional qui est également sur le 5<sup>e</sup>, mais aussi du lien entre tous les horizons de la chanson actuelle : folk, pop, chanson française. Il crée également du lien entre les différents publics, les disciplines, entre les pratiques amateurs et professionnels, et en ce sens, il se fait l'écho des valeurs de partage, d'accessibilité, de diversité, de culture pour toutes et tous, chères à l'équipe de la majorité du 5<sup>e</sup> arrondissement, et fidèles à la politique culturelle que nous soutenons depuis le début de ce mandat.

Pour rappel, en 2023, le festival avait rassemblé plus de 3 500 personnes. Pour cette édition, durant une dizaine de jours, le festival produira une vingtaine d'événements : des concerts, des animations, des spectacles pour le jeune public, des expositions, des rencontres avec des conférenciers professionnels. Comme me le souffle mon éminence grise, à ma gauche, ce n'est pas exactement en ce moment puisque le festival a lieu du 13 au 23 mars. C'est demain, tout simplement. Je continue

un peu la réclame et vous irez voir, vous-mêmes, dès demain. Il y a une dizaine d'événements. Il y aura la salle Léo Ferré évidemment, et la MPT des Rancy, mais également Le Transbordeur, l'Épicerie Moderne, A Thou Bout d'Chant, la salle Barbara dans le 3<sup>e</sup>, la salle Édouard Herriot également dans le 3<sup>e</sup>, le Totem Live à Rillieux la Pape, le CCO à Villeurbanne.

En 2023, le Conseil municipal avait accordé une subvention de 10 000 euros. Puis, dans un second temps, je vous l'avais présentée, une subvention complémentaire de 1 500 euros. Pour cette édition, il est proposé d'accorder un total de 16 000 euros de subvention au festival, sur un budget prévisionnel de 133 000 euros.

Je vous demande, mes chers collègues, un avis favorable pour cette délibération, et je vous encourage à aller assister aux événements des Chants de Mars, dès demain.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI.

**Rapport 15 - 2024-21819-CMMA5-201 — Approbation de six conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts visuels d'avril à octobre 2024 à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Cette délibération porte sur l'approbation de 6 conventions d'occupation gratuite et temporaire du domaine public pour l'organisation d'expositions d'arts visuels, en octobre 2024, à l'Orangerie du Parc de la Tête d'Or. Il y a parfois des petits mystères sur la présence de délibération au sein du 5<sup>e</sup> arrondissement, mais je suis toujours content de vous faire voyager un peu.

L'Orangerie fait partie des éléments majeurs du Parc de la Tête d'Or. Elle est située le long de la voie ferrée, face au Jardin botanique. Je suis sûr que certains voient tout à fait. Il s'agit de 17 verrières qui se déploient sur plus de 60 mètres, avec une superficie totale de 500 mètres carrés. Depuis la dernière rénovation en 1990, l'Orangerie accueille annuellement, plutôt pendant l'été, et parallèlement aux expositions du Jardin botanique, des institutions culturelles, des expositions d'arts visuels, affirmant le soutien de la Ville de Lyon à la création artistique dans ce lieu un peu unique.

Compte tenu de l'intérêt de ces manifestations, la Ville de Lyon propose d'accorder la gratuité de certains de ses espaces conformément aux dispositifs et aux articles de loi du Code général de la propriété des personnes publiques, en vertu duquel elle autorise l'occupation du domaine public, gratuitement aux associations à but non lucratif dont vous trouverez la liste dans votre dossier de séance.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M.

Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI.

**Rapport 16 - 2024-20323-CMMA5-202 — Approbation des tarifs de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2024/2025**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Encore un peu de voyage ! Au regard du rayonnement formidable – là, cela se justifie – de l'auditorium qui accueille 250 000 spectateurs par saison, et plus de 200 jours d'ouverture par an, cette délibération porte donc sur l'auditorium et ses tarifs. Cela commence à devenir redondant parce que je vous ai présenté la grille tarifaire en juin, puis une modification un peu tard.

Pour synthétiser, le contexte budgétaire est tendu. Du coup, une stratégie de développement des ressources propres, notamment des recettes de billetterie, apparaît nécessaire pour la reconquête d'un élément qui m'est cher, qui sont les marges artistiques et la juste rémunération des artistes. À condition toutefois, que les équilibres sont respectés et que cela n'induit pas des pénalités par une baisse de financement public, à concurrence des nouvelles ressources qu'on obtiendrait avec les tarifs.

À compter de la saison 2024-2025, il est proposé une augmentation des tarifs de billetterie dont vous trouverez le détail fort complet dans votre dossier de séance.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI.

**Rapport 17 - 2024-21812-CMMA5-203 – Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes découvertes » pour un montant global de 485 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Encore une fois, c'est une délibération que je vous présente, tous les ans, mais c'est un plaisir puisqu'il s'agit de l'attribution de subventions à un formidable dispositif porté par la Ville de Lyon, qui sont les Scènes découvertes. Le montant global est de 485 000 euros. Cela comprend 8 structures et on est concernés par 2 structures dans notre arrondissement.

Le dispositif Scènes découvertes a été initié en 2002 par la Ville de Lyon et la DRAC, pour soutenir les compagnies, lieux artistiques et pratiques dites émergentes. D'abord, il y a eu 4 théâtres, puis, à partir de 2006, 2 salles de concerts et une salle de danse. Depuis 2010 – c'est ce qui intéresse notre arrondissement – un lieu iconique de créations consacré aux arts circassiens, notre incontournable École de Cirque de Ménival. Enfin, depuis l'an dernier, la précédente édition, le

Sonic, dont le siège social est dans le 9<sup>e</sup>, mais je me permets d'en parler puisqu'il se trouve sur nos quais de Saône, en bas de Choulans, est également financé par le dispositif.

Je vous parle très rapidement des deux lieux. Je vais écouter. Je parle souvent de la MJC Ménival. En 92, elle a mis en place des ateliers de découverte qui, au fil du temps, se sont développés vers des pratiques d'enseignement, puis une école de cirque qui maintenant, a un rayonnement régional, national, voire même européen, et qui fait la fierté de notre arrondissement.

Concernant Scènes découvertes, je vais sauter un peu. Cette édition est centrée sur une ligne de cirque contemporain, ouverte à de nombreuses disciplines. Je souligne qu'une attention particulière est donnée aux projets portés par des femmes dans le domaine circassien. L'École de Cirque propose un accompagnement des équipes artistiques dans la durée. Ce sont 3 à 4 projets émergents qui sont suivis pendant 2 ans, dans un objectif de professionnalisation grâce à des actions spécifiques. Ce sont des accueils en résidence, des co-productions, des préachats. Il y a un accompagnement des projets de médiation et d'éducation culturelle, des conseils en stratégie, etc. On avait pu le voir, nous de notre côté, sur l'organisation d'un week-end à Saint-Just, puisqu'une compagnie en résidence était venue sur proposition de la MJC, dans la programmation.

En 2024, je vous cite les compagnies en co-production : la compagnie Puéril Péril et Général Posthume qui seront accompagnées. L'École de Cirque présentera également 2 autres projets, courant mai 2024, dans le cadre du réseau professionnel CIRQAURA. Plusieurs artistes seront présentés en diffusion tout au long de l'année, en plus, et durant les événements comme le festival Éclats de Cirque auquel nous sommes très attachés, ou la Nuit du Cirque avec par exemple, la Compagnie Girouette ou encore Compagnie Première intention.

Le budget prévisionnel est de 724 000 euros et il est proposé d'attribuer une subvention de 30 000 euros pour 2024, identique à 2023.

Je vous propose de réserver le Sonic à une prochaine délibération, sur la présentation des Scènes découvertes. Il y en aura une, dans quelques conseils municipaux. Je voudrais juste vous rappeler que pour ce super lieu créé par Thierry VIGNARD et Stéphane BONY, il est proposé une subvention de 30 000 euros pour l'association Spoutnik qui porte le lieu, le Sonic.

Pour ces deux lieux, je vous demande, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI.

**Rapport 18 - 2024-21813-CMMA5-204 — Attribution de subventions de fonctionnement à 33 structures culturelles dans le domaine des arts visuels, des arts vivants, du cinéma, de la littérature et de la musique, sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel - FIC et Fonds d'Intervention des Musiques Actuelles - FIMA, pour un montant global de 608 000 € - Approbation de conventions**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Je vous avais déjà présenté une partie des subventions attribuées dans le cadre du fonds, en vous expliquant notamment qu'en prélude du vote du budget de la Ville de Lyon, on avait avancé les premiers votes du fonds pour permettre aux compagnies d'avoir des délibérations qui arrivent à échéance plus rapidement dans le courant de leur saison.

Ici, il s'agit encore d'un complément sur l'enveloppe FIC-FIMA pour un montant de 608 000 euros. Je vais aller droit au but. Pour le 5<sup>e</sup> arrondissement, nous sommes concernés par l'attribution de subventions de 2 000 euros à la formidable Maison des Passages. Je suis toujours très heureux d'évoquer la Maison des Passages qui est un acteur socioculturel incontournable – je me tourne vers Philippe – du Vieux Lyon et de notre arrondissement.

Je le fais en deux lignes. L'Association a été créée en 2005. Elle fait vivre un lieu au cœur du Vieux Lyon, et un projet culturel consacré au dialogue interculturel, à la valorisation de la diversité, à la défense des principes d'égalité et de fraternité, en collaboration avec de nombreux partenaires. Elle lutte contre toutes les formes de discriminations. Elle accompagne tout particulièrement – c'est un pan auquel je suis très attaché – les jeunes compagnies de théâtre lyonnaises, notamment les compagnies émergentes engagées sur ces questions. Elle organise également des conférences et des rencontres autour de thématiques connexes.

Pour 2024, elle développera à nouveau son partenariat avec le festival Dialogues en humanité – je vous en reparlerai dans un prochain conseil d'arrondissement – et elle organisera également, les 13 et 14 avril – c'est pour le point agenda – un nouvel événement pluridisciplinaire autour des arts urbains, avec une exposition éphémère sur 2 sites : la Maison des Passages ainsi que le joli Square Valencio, devant la Maison des Passages.

La subvention est de 2 000 euros pour 2024, identique à 2023.

Je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI.

**Rapport 19 - 2024-23151-CMMA5-205 — Approbation des tarifs de la saison 2024/2025 des Célestins, Théâtre de Lyon**  
**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Je vous avais déjà parlé de ce sujet, donc, on va faire très vite. Je vais vous faire un peu voyager. Cela concerne la grille tarifaire du Théâtre des Célestins. Pareil, Je vous avais présenté la grille tarifaire, en juin dernier, puis une modification en décembre.

J'avais déjà souligné que Les Célestins propose, entre autres, un dispositif de billets suspendus ainsi qu'un tarif Pass culturel étudiant Métropole de Lyon, et un tarif spécial appliqué aux professionnels de la culture et aux écoles de théâtre. Pour être souvent sollicité sur le sujet et bien le connaître, c'est assez formidable. C'est l'occasion aussi pour moi de rappeler et de me féliciter que les élèves artistes de l'ENSATT et du Conservatoire, sur notre arrondissement, bénéficient déjà d'un tarif avantageux.

Plus généralement, je me réjouis que la tarification continue à œuvrer pour une culture accessible au plus grand nombre et je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI.

**Rapport 20 - 2024-21960-CMMA5-193 — Approbation de la nouvelle charte lyonnaise du ravalement « Pour une ville patrimoniale, habitée, vivante et vivable »**  
**Rapporteur : Catherine GOUJON**

Cette délibération a pour objet l'approbation de la nouvelle charte lyonnaise de ravalement intitulée « Pour une ville patrimoniale habitée, vivante et vivable ». Élaborée à l'origine en 2012, elle a été révisée par le CAUE et l'Union nationale des économies de la construction, et est enrichie de nouvelles techniques et pratiques afin d'intégrer le défi de la transition écologique du bâti.

Je vais rappeler les objectifs du ravalement obligatoire et de la charte de ravalement qui sont de préserver et de mettre en valeur les qualités architecturales, patrimoniales et culturelles de la ville pour offrir un cadre de vie de qualité, de favoriser l'entretien du bâti et plus spécifiquement, dans le cadre de cette révision, d'engager l'amélioration thermique du bâti existant pour respecter les objectifs d'adaptation climatique. Dans la charte révisée, sont intégrés un cahier méthodologique sur le contenu et le déroulé d'un projet de ravalement, un cahier sur l'amélioration thermique du bâti existant et 12 fiches typologiques détaillant les caractéristiques et les préconisations des différents types de façades lyonnaises.

Il vous est donc proposé d'approuver la révision de cette charte qui sera signée par une liste élargie de partenaires de la Ville de Lyon, dont, entre autres, la Fondation du patrimoine, le CAUE, l'UDAP, le BTP du Rhône, etc. Ensuite, elle sera ensuite largement diffusée.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **ADOPTÉ**

POUR : 22 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**Rapport 21 - 2024-21835-CMMA5-196 — Avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 4 du Plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) de la Métropole de Lyon/inscriptions et extensions d'emplacements réservés et de localisations préférentielles pour équipements au bénéfice de la Ville de Lyon**  
**Rapporteur : Catherine GOUJON**

Je vais prendre un peu plus de temps parce que cette délibération a pour objet la validation de l'avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat, le PLU-H, de la Métropole de Lyon.

Depuis la révision générale du Plan Local d'Urbanisme d'Habitat, le PLU-H, par le Conseil de la Métropole en mai 2019, celui-ci a fait déjà l'objet de plusieurs procédures d'adaptation. Pour Lyon, plus stratégiquement, la modification 3 dont on avait déjà parlé et approuvée en novembre 2022.

Les objectifs métropolitains affichés pour la modification 4 du PLU-H, s'inscrivent dans le cadre des orientations du PADD, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, approuvé en mai 2019. Il complète le PLU-H. Je vais lister les sujets sur lesquels il est axé plus spécifiquement dans ce cadre :

- La décarbonation de l'aménagement ;
- La renaturation et la végétalisation de la ville et développement des mobilités actives ;
- Construction de logements avec des actions en faveur du logement social ;
- Renforcement du développement économique et commercial avec le maintien des activités en ville ;
- Limitation de l'artificialisation des sols avec la végétalisation des constructions et la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité ;
- Évolution des projets opérationnels ;
- Ajustement de la règle pour la réalisation de ces objectifs.

Sur la base de ces derniers, je vais citer certaines évolutions qui sont portées par la modification 4 et qui concernent directement notre arrondissement. Pour renforcer la trame verte et les protections végétales dans une logique de préservation et valorisation de la nature en ville, sont inscrites sur Lyon une soixantaine de nouvelles protections paysagères correspondant à environ 6 hectares de plus d'espaces végétalisés à valoriser ou d'espaces boisés classés, et également des arbres remarquables, plantations, etc.

Sur le 5<sup>e</sup> arrondissement, je vais citer l'extension de l'EVV, l'Espace Végétal à Valoriser, sur les parcelles situées au sud du terrain du 71, rue Benoist Mary, qui est l'objet d'un projet de longue date, porté par Orphéa et Vinci, ainsi que l'inscription d'un chemin à préserver. Sur Lyon, ce sont 6 nouveaux terrains urbains cultivés pour le maintien de continuités écologiques, qui permettent de préserver les jardins familiaux ou jardins partagés. Pour le 5<sup>e</sup>, je citerais le jardin du 13, montée du télégraphe.

Pour équilibrer la place de la voiture en ville et favoriser les mobilités actives en complément des évolutions des secteurs de stationnement, de la modification 3, de nouvelles évolutions en faveur d'une baisse des exigences de places de stationnement dans les opérations sont inscrites dans le 5<sup>e</sup> arrondissement, en particulier dans le Vieux Lyon et à l'ouest de l'arrondissement. Je vais citer aussi un emplacement réservé favorable aux mobilités douces, qui est prévu au nord de l'avenue Barthélémy Buyer, avec l'élargissement de voirie pour la Voie Lyonnaise N° 8.

Il y a aussi des actions pour favoriser le bioclimatique, l'écoconstruction et la décarbonation, avec la création de constructibilités sur la hauteur pour encourager la construction décarbonée, facilitation de pose de dispositifs d'isolation thermique par l'extérieur, etc.

Je vais revenir sur des éléments importants concernant le logement social puisque pour favoriser leur construction, dorénavant – il y a déjà 11 nouvelles réserves foncières pour la construction de

logements sociaux à l'échelle de Lyon – ,il y aura obligation de réaliser du logement social dans les secteurs de mixité sociale de façon étendue, puisqu'en plus des constructions nouvelles, cette règle va concerner les constructions existantes dès la réalisation de 4 logements dont la catégorie de logements aidés est de 25 %, PLUS, PLAI, PLS.

Je vais aussi dire que pour préserver les caractéristiques paysagères et patrimoniales du quartier, à l'est du boulevard des Castors, et permettre sur la partie ouest du boulevard, un développement résidentiel, est inscrite la modification de la zone URC2 – c'est-à-dire les immeubles collectifs en plots – en zone de valorisation du paysage, du patrimoine et de la prévention des risques UPP sur les parcelles situées entre le boulevard des Castors et la rue Sœur Bouvier, en vue de protéger les maisons construites à la fin des années 50, par le mouvement des Castors.

Encore deux exemples avant de terminer. Pour favoriser et gérer les implantations commerciales, est inscrite une polarité à 1 000 mètres carrés, rue de Ménival, à l'emplacement occupé antérieurement par « Le panier bio », et puis récemment « Terres lyonnaises ». Puis, sur la question plus spécifique de la programmation des équipements publics de la Ville de Lyon, sont prévues deux extensions d'emplacements réservés supplémentaires, c'est-à-dire une augmentation de 1 800 mètres carrés environ, du jardin de la Visitation – c'est un peu en lien avec ce que vous avez évoqué, Madame la Maire – et une augmentation de 600 mètres carrés de l'emprise de l'ER pour espaces verts publics, de la zone entre la montée des Génovéfains et la place Eugène Wernert.

Dans le cadre de la notification du projet de modification n° 4 du PLU-H, par la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon entend donner un avis favorable au projet de modification, avec trois remarques complémentaires dont deux concernent directement le 5<sup>e</sup> arrondissement. Je vais vous les citer :

- Les protections paysagères de type espaces boisés, classés et espaces végétalisés à valoriser : pour renforcer la trame verte graphique, il conviendrait de mieux prendre en compte les demandes exprimées par la Ville de Lyon pour la modification 4 relative à l'inscription de nouvelles protections.
- L'emplacement réservé de voirie Métropole, et relatif à la prolongation de l'allée Emmanuel Gounot. Une demande est faite pour adapter le projet de voirie à la réalité du terrain et à la présence de boisements de qualité, de transformer l'ER en ER cheminement piétons et cyclistes.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose d'émettre un avis favorable. L'avis favorable n'est pas au sujet de modifications, mais il porte sur l'avis de la Ville de Lyon sur le projet de modification.

Je rappelle que ce projet fait l'objet d'une enquête publique qui va se dérouler entre le 23 avril et le 28 mai 2024, avant approbation par la Métropole prévue fin 2024, début 2025, suivie de l'opposabilité.

[Igor MANFREDI](#) : Est-ce que les arrondissements ont été consultés par la Mairie centrale, auparavant ? Est-ce qu'ils ont travaillé en concertation ? J'ai les alertes d'autres maires d'arrondissement qui n'ont pas été consultés pour travailler sur le PLU.

L'autre point que je voulais souligner, c'est la suppression des places de parking. Je suis contre, et je voterai contre cet avis.

[Catherine GOUJON](#) : En fait, je ne saisis pas tellement la question concernant la consultation.

[Igor MANFREDI](#) : Est-ce que le travail sur le PLU, les modifications par arrondissement, ont bien été travaillées avec chaque mairie d'arrondissement ?

[Catherine GOUJON](#) : Pour le 5<sup>e</sup>, bien sûr, mais pour les autres, je ne sais pas. J'imagine.

[Igor MANFREDI](#) : C'est juste une question.

Catherine GOUJON : Nous y avons travaillé, bien sûr.

Nadine GEORGEL : Je pense qu'il y a le même traitement pour tout le monde.

Igor MANFREDI : J'espère.

Laurence BUFFLIER : Apparemment, les 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> arrondissements n'ont pas été consultés. C'est ce qui a été remonté dans les groupes politiques. Notre groupe votera contre également cette modification très lourde du PLU-H. Il y aura des explications au conseil municipal la semaine prochaine. Merci.

Sophia POPOFF : Je me permets d'intervenir avec ma casquette d'adjointe au Logement, puisque du coup, une partie de cette modification concerne des éléments en lien avec le logement. Je peux vous assurer que j'organise des réunions mensuelles avec toutes les mairies d'arrondissement, et que malheureusement, la mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement n'a jamais participé à une de ces réunions mensuelles. On aborde tout un tas de sujets. La mairie du 6<sup>e</sup> participe régulièrement, et sur un certain nombre d'éléments qui ont été aussi portés à notre connaissance, lors de la commission qui a permis l'examen préalable de ce dossier en conseil municipal, il y a par exemple un élément sur le sujet du logement sur lequel on a eu des échanges et on n'était pas d'accord.

Il y a un exécutif municipal, une majorité municipale qui prend des décisions sur les dossiers qu'on porte au conseil municipal. En tout cas, c'est pour la partie logement qui est quand même une partie importante. Je peux vous assurer qu'on est bien dans un échange très régulier. Après, il se trouve qu'il y a des sujets sur lesquels on n'est pas d'accord, ce qui me semble tout à fait acceptable en démocratie.

Nadine GEORGEL : J'imagine que la question sera évoquée au conseil municipal par les principaux intéressés.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

#### **ADOPTÉ**

POUR : 16 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAUDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU

#### **CONTRE : 1 - M. Grégory CUILLERON**

ABSTENTIONS : 6 - Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Yann CUCHERAT, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Béatrice GAILLIOUT, M. Igor MANFREDI

**Rapport 22 - 2024-21892-CMMA5-182 — Approbation du montant de l'offre du Service archéologique municipal et du contrat de fouilles entre la Ville de Lyon-Service archéologique municipal et la société Citya Barioz Immobilier pour la réalisation d'une fouille archéologique au 19 rue du Bœuf, 69005 Lyon**  
**Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Mesdames, Messieurs, bonsoir. L'immeuble du 19, rue du Bœuf, avec ses deux exceptionnelles tourelles sur trompes, est connu sous le nom de l'Outarde d'Or. Au sud, il donne sur le Square du Bœuf, actuellement en travaux d'une requalification attendue par tous.

Le projet de réhabilitation d'immeubles inscrit au titre des monuments historiques a conduit à la prescription d'une fouille archéologique, et un contrat doit être conclu entre le service archéologique de la Ville de Lyon et la société Citya Barioz Immobilier, sur la base d'une intervention facturée à l'aménageur pour un montant total maximal de 48 300 euros, toutes taxes.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**Rapport 23 - 2024-21890-CMMA5-183 — Approbation du montant de l'offre du Service archéologique municipal et du contrat de fouilles entre la Ville de Lyon-Service archéologique municipal et l'Association Syndicale Libre pour la réalisation d'une fouille archéologique au 5 rue Saint Georges, 69005 Lyon**  
**Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Merci Madame la Maire.

Cette délibération concerne une autre fouille archéologique au 5, rue Saint-Georges. Une première fouille menée en 2002 a établi la présence d'un bâti ancien dont l'origine remonte au XIV<sup>e</sup> siècle. Le projet de réhabilitation a conduit à la prescription d'une fouille, et un contrat doit être conclu entre le Service archéologique de la Ville de Lyon et l'Association Syndicale Libre, ASL, du 5, rue Saint-Georges, sur la base d'une intervention facturée à l'aménageur pour un montant total maximal de 107 010 euros.

Je vous propose également d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**Rapport 24 - 2024-21913-CMMA5-190 — Programmation financière 2024 au titre du renforcement de la biodiversité urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 78 192 euros**  
**Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

En 2021, l'Atlas de la biodiversité lyonnaise a mis en lumière quelque 2 900 espèces présentes sur les espaces publics de la Ville Lyon. Afin de progresser dans la connaissance, la préservation et la

valorisation de ce patrimoine naturel, la Ville de Lyon a publié, à l'automne 2023, un appel à projets ouvert aux associations ayant pour objet la protection de la nature et de l'environnement.

Douze structures, dont l'association Des Espèces Parmi'Lyon qui vient de réaliser des aménagements de renaturation sur les bas-ports de Saône qui ont vocation à s'étendre sur le 5<sup>e</sup> et au-delà, ont répondu à cet appel à projets sur un montant total demandé de 158 350 euros. 78 192 € sont accordés pour des actions figurant dans le tableau en annexe du dossier de séance que vous avez, bien sûr, tous lu.

[Nicolas HUSSON](#) : [Juste d'une précision. Étant adhérent à quatre de ces associations, je ne prendrai pas part au vote.](#)

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **ADOPTÉ**

POUR : 22 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - M. Nicolas HUSSON

**Rapport 25 - 2024-21837-CMMA5-191 — Lyon 1<sup>er</sup> ; 2<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> - Convention de restauration des cours et traboules conventionnées**  
**Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

La municipalité a mis en place, en 1992, des conventions permettant l'ouverture des traboules et des cours. Les traboules étant une particularité emblématique de la Ville de Lyon. Du mot « transambulare » ce qui veut dire « passer à travers d'une rue à l'autre », héritage marchand et ouvrier, populaire et mémoriel, la traboule est l'emblème des canuts et de leur révolte, mais aussi des résistants à l'occupation nazie.

Combien d'écrivains, de cinéastes ont immortalisé ces lieux de passage secrets, à l'atmosphère si mystérieusement singulière, parsemant les quartiers du Vieux Lyon et la Croix-Rousse ? Sur les 49 traboules et cours faisant l'objet d'une convention d'ouverture, contractualisation entre propriétaires, Ville et Métropole, qui permet de préserver, de mettre en valeur et permettre l'accessibilité au public de ces lieux habités, 26 sont dans le Vieux-Lyon. Elles sont visitées par environ 100 000 personnes par an, qui souhaitent mieux connaître la ville dans un esprit de tourisme responsable, et leurs conditions d'accès sont encadrées.

Aujourd'hui, plusieurs cours et traboules sont ouvertes depuis plus de 20 ans et nécessitent des travaux de remise à niveau. Aussi, il vous est proposé de mettre en place de nouvelles conventions de contractualisation et mesures d'aide à la restauration et à l'entretien par la Ville. Nous en remercions le SUA, le Service d'Urbanisme Appliqué, Madame Sophia POPOFF et la Métropole. Le montant des subventions est estimé à 200 000 euros, c'est-à-dire à hauteur de 70 % des travaux éligibles. D'autres aides permettent de couvrir au total, 80 % du montant desdits travaux.

Madame, Monsieur, chers collègues, je vous propose d'adopter cette délibération qui fait honneur au patrimoine architectural urbain, culturel et mental de la cité.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**Rapport 26 - 2024-21839-CMMA5-192 — Lyon 5<sup>e</sup> - Convention d'ouverture au public d'une cour située 16 rue Saint Jean**  
**Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Effet devenu rare et qui mérite d'être souligné, et en écho à notre délibération précédente, la cour du 16, rue Saint-Jean, va faire l'objet d'une signature de convention pour son ouverture au public. La maison construite aux alentours de 1485 est implantée sur une parcelle recensée dès 1374. Elle est typique de la ville médiévale : escalier à vis, galerie, éléments en pierre et décors sculptés, croisées à meneaux, puits. Si elles sont d'ordinaires du Vieux Lyon, elles sont aussi de véritables trésors d'art et d'histoire, prêtes à vivre du regard que tous leur porteront enfin.

Je vous demande d'adopter cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**Rapport 27 - 2024-22742-CMMA5-197 — Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à l'action internationale - Attribution de subventions à des projets internationaux 2024 - 1<sup>re</sup> phase**  
**Rapporteur : Sophia POPOFF**

Cette délibération est traditionnelle. Elle nous permet d'attribuer des subventions à un certain nombre d'associations qui mènent des actions à l'international ou sur des sujets internationaux. Il s'agit de la première phase de cet appel à projets qui a lieu traditionnellement en deux phases. Pour cette première phase, c'est la Maison des Passages pour son projet « Coups de soleil » qui reçoit 3 000 euros, pour les associations qui concernent directement notre arrondissement.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard

GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**Rapport 28 - 2024-18166-CMMA5-198 — Approbation de l'offre de financements de l'Institut National contre le Cancer (INCa) au projet 2024-2027 ZERO EXPO PE « Approche globale visant la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens » dans le cadre de l'appel à projets « Réduire les expositions : concevoir des politiques et agir dès maintenant - Plan Zéro Exposition »**

**Rapporteur : Sophia POPOFF**

Cette délibération nous permet d'accepter un financement de l'Institut National contre le Cancer pour le co-financement de notre plan municipal de lutte contre les perturbateurs endocriniens. Il y a trois établissements tests qui vont faire l'objet d'une expérimentation et de recherche de données.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

### **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**Rapport 29 - 2024-21930-CMMA5-199 — Opération n° 60034531 - Attribution d'une subvention d'investissement de 90 000 euros aux Hospices civils de Lyon pour la réalisation de travaux d'aménagement de locaux en vue de la création d'une « Maison des femmes » au sein de l'hôpital Edouard Herriot, sis 5 place d'Arsonval à Lyon 3<sup>e</sup> - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente**

**Rapporteur : Sophia POPOFF**

Il s'agit d'approuver une subvention d'investissement pour un projet très important pour notre territoire, et qui résonne particulièrement en cette période de mars, à quelques jours de la Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. C'est une subvention d'investissement pour voir se créer une Maison des femmes, au sein de l'hôpital Édouard-Herriot.

Ce projet de Maison des femmes est un projet pluripartenarial qui concerne à la fois, des institutionnels mais aussi toutes les associations féministes, en tout cas, une grande partie des associations féministes de notre territoire. C'est une maison qui sera destinée aux femmes victimes de violences. Elle permettra d'avoir une prise en charge intégrale de ces femmes dans leur parcours. Elle sera située au sein de l'hôpital Édouard Herriot, dans une aile pas forcément hyper accessible, pour préserver l'anonymat et la sécurité de ces femmes.

Il faut donc se réjouir de ce projet qui atterrit sur notre territoire, sachant qu'il y a déjà pas mal de maisons des femmes à travers la France. C'est bien que Lyon qui est quand même une grande ville, une ville qui a une politique engagée en matière d'égalité depuis de nombreux mandats, puisse aussi avoir cet accueil.

Normalement, l'ouverture devrait avoir lieu au deuxième semestre 2024, mais comme je l'ai expliqué, du fait que c'est un projet pluripartenarial, il faut arriver à mettre tout le monde d'accord. L'AG constitutive de l'association qui gèrera cette Maison des femmes, qui est donc un collectif d'associations, a eu lieu le 9 mars, à l'Hôtel de Ville. Le projet avance.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

## **ADOPTÉ**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

### **Rapport 30 - 2024-20021-CMMA5-185 — Adoption de la Stratégie de Transition Écologique du Patrimoine (STEP) et autorisation à déposer une candidature auprès du programme européen ELENA**

**Rapporteur : Marielle PERRIN**

Bonjour à tous. Aujourd'hui, nous avons du public. J'espère que vous ne vous endormez pas encore, et j'espère que vous reviendrez nous écouter. C'est quand même assez agréable de ne pas parler que pour nous.

Je vais vous parler de la STEP. Qu'est-ce que c'est ? C'est la Stratégie de Transition Ecologique du Patrimoine. Ce matin, j'ai participé à un webinaire avec 2 200 autres élus, des élus volontaires qui participent au collectif, Élus pour agir. Fin 2023, l'ADEME a lancé un collectif Élus pour agir, pour favoriser la transition écologique dans les territoires. Il s'agit de nous informer, de nous donner des lieux où aller chercher des informations, et surtout de discuter entre nous des bonnes pratiques des uns et des autres.

Jean JOUZEL est intervenu ce matin. Je vais juste le plagier parce qu'il est vraiment très, très intéressant. Pour ceux qui ne le connaissent pas, c'est le président de Météo Climat, c'est l'ancien président du GIEC. Monsieur Jean JOUZEL nous disait, ce matin, qu'aujourd'hui, en Europe, on était à +1,7 degré de réchauffement climatique, et qu'aujourd'hui, on demandait à la communauté scientifique de travailler sur un scénario d'adaptation à +4 degrés. On n'est plus du tout au 1,5 ou 2 degrés.

Aujourd'hui, on est alertés par la Communauté européenne qu'il n'y a pas assez d'investissements en France dans l'adaptation climatique. C'est nous, les élus locaux, qui avons les pouvoirs d'embarquer tout le monde. Le réchauffement climatique augmente les inégalités, à l'échelle planétaire, mais aussi à notre niveau, en France, les passoires énergétiques, la possibilité de quitter les métropoles lors des vagues de chaleur.

Ce que Jean JOUZEL nous recommandait à nous, élus locaux c'était de dire les choses simplement, sans exagérer, mais sans en limiter les conséquences. RTE, Réseau de Transport d'Electricité, à qui le Gouvernement demande de faire des scénarios énergétiques pour 2050, indique que la sobriété énergétique est une nécessité. Afin de relever ce défi climatique, la Ville de Lyon s'est donné comme objectif, d'atteindre la neutralité climatique en 2030.

Pour répondre à ses engagements, la Ville de Lyon a donc travaillé sur cette stratégie de transition écologique de son patrimoine. Aujourd'hui, le patrimoine bâti, c'est un des trois plus gros postes d'émission de gaz à effet de serre, avec les achats et les déplacements. Dans ce document, la Ville de Lyon s'engage, d'ici 2030, à baisser de 25 % ses consommations d'énergie, et d'ici 2050, à baisser de 50 % ses consommations d'énergie.

Cette stratégie de transition écologique est un document de 63 pages, Mesdames et Messieurs, si vous vous ennuyez le soir ! J'ai fait des petits *screenshot* sur les choses les plus intéressantes.

Cela concerne tous les bâtiments sauf les lieux de culte, principalement les bâtiments de plus de 1 000 mètres carrés, parce qu'il y a un décret tertiaire. C'est une loi spécifique pour la réduction énergétique des bâtiments de plus de 1 000 mètres carrés. Ces actions, cette stratégie, en fait, c'est combien d'argent on va dépenser aujourd'hui, pour rénover énergétiquement nos bâtiments, et combien il va falloir en dépenser dans les années futures pour arriver à nos objectifs de diminution de consommation énergétique.

Un gros travail a été fait par les équipes de la direction des Bâtiments. Déjà, c'est faire un état des lieux. Aujourd'hui, les trois quarts des sites sportifs et des crèches peuvent être qualifiés de passoires énergétiques. Ils ont été classifiés entre 4 sur 4 et 0 sur 4. Sur la slide, à gauche, il y a 2030 et à droite, 2050. Dans ce STEP, on s'engage faire de la production d'énergie verte, en faisant de la solarisation sur nos bâtiments, c'est-à-dire mettre des panneaux solaires sur nos bâtiments. La rénovation énergétique complète, on voit que cela a plutôt un gros impact en 2050, un peu moins en 2030. Aujourd'hui, ce que fait la Ville de Lyon, notamment sur le 5<sup>e</sup> arrondissement, c'est de la rénovation énergétique globale. C'est pour cela que dans notre PPI, malheureusement, on a dû dire à certaines écoles qu'on n'allait finalement pas changer les fenêtres parce qu'en fait, on arrête de faire des rénovations point par point. On préfère rénover complètement des écoles ou un bâtiment parce qu'il n'y a qu'en faisant une grosse rénovation énergétique que c'est le plus efficace. Du coup, l'argent est concentré sur de très grosses rénovations, comme les 8 millions à Diderot, 4 millions aux Gêmeaux, 4 millions à Joliot-Curie, pour faire des rénovations énergétiques globales.

En bleu, on voit aussi la sobriété. On a travaillé – c'était un travail transpartisan, d'ailleurs – sur le gros plan de sobriété, l'année dernière. Sur cette slide, à gauche, ce sont les consommations en gigawatt-heures. En bleu, c'est ce qu'on consomme aujourd'hui : 171 gigawatt-heures. À droite, c'est où on veut arriver en 2050, donc divisé par deux, soit 78 gigawatt-heures. Comme on va y arriver, en rouge, ce sont les économies d'énergie en millions d'euros, et en orange, c'est notre PPI. Aujourd'hui, pour notre premier mandat, on avait une PPI d'environ 14 millions d'euros pour la rénovation énergétique de nos bâtiments. Notre prochaine PPI, ce sera 21 millions d'euros, et celle d'après encore, ce sera 28 millions. En 2034, ce sera 34 millions.

En fait, se projeter, c'est primordial. Vous pourrez voir, dans les 63 pages, qu'il y a aussi des analyses très fines pour savoir quels sont les bâtiments qui consomment, quels sont les bâtiments qu'il faut rénover en premier. Du coup, cela nous donne une lisibilité sur nos consommations.

La mise en œuvre de la stratégie est nécessaire à la préparation de la future PPI, je l'ai dit, et cela nécessite une affectation de ressources d'ingénierie et de moyens financiers. On peut bénéficier d'un soutien financier apporté par des programmes européens comme celui d'ELENA. C'est le but de cette délibération, c'est à dire valider ce STEP d'une part, et d'autre part, d'acter pour que le maire de Lyon présente cette STEP à la Commission européenne pour avoir un soutien financier.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de voter favorablement cette délibération.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**Rapport 31 - 2024-20416-CMMA5-186 — Dispositifs et tarifs de stationnement sur voirie en faveur des professionnels mobiles**  
**Rapporteur : Marielle PERRIN**

Je vais vous parler du stationnement. Aujourd'hui, les professionnels de santé bénéficient de conditions tarifaires spéciales pour se stationner sur la voie publique. Dans cette délibération, il s'agit de rajouter des nouveaux métiers. Jusqu'à présent, nous avons les orthophonistes, les kinésithérapeutes. Il s'agit de rajouter les ostéopathes et les auxiliaires de vie.

Une des nouveautés de cette délibération est de changer le dispositif pour les professionnels du dépannage urgent. Jusqu'à présent, ils payaient un abonnement de 240 euros par an. Ensuite, c'était gratuit la première heure, puis, ils payaient un euro par heure. Aujourd'hui, on a une démarche de soutien de l'activité professionnelle, dans Lyon, et on veut permettre aux habitants et aux entreprises de pouvoir continuer à vivre et à fonctionner dans notre ville. C'est pour cela qu'il y a eu des discussions avec la CAPEB, avec la CCI, avec les associations de commerçants, pour arriver à cette grille tarifaire. C'est un coût annuel de 300 euros. Comme nous poussons pour des mobilités moins carbonées, il y a bien sûr une incitation à avoir un véhicule électrique.

L'autre particularité de cette délibération, c'est de créer un tarif chantier. Aujourd'hui, il n'y a pas de possibilité, à part payer le stationnement résident standard. À partir de maintenant, ce serait un coût annuel de 700 euros par véhicule, pour le tarif chantier.

Nous avons envie aussi de répondre à la demande des artisans commerçants. Je voudrais quand même spécifier que c'est un seul véhicule par entreprise et surtout ce ne sont pas des véhicules personnels, ce sont forcément des utilitaires. Là, on s'adresse aux boulangers, aux fleuristes qui ont besoin de venir de temps en temps, avec du chargement, et qui ne veulent pas payer les forfaits de stationnement toute la journée. Du coup, l'abonnement est exactement comme les riverains, c'est-à-dire 40 euros par an et par véhicule, et ensuite ils ont un coût horaire ou à la semaine ou au mois, avec toujours une bonification, bien sûr, pour les véhicules électriques.

Mesdames et Messieurs, si vous n'avez pas de questions, je vous propose de voter favorablement.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**ADOPTÉ**

POUR : 22 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAUDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 - Mme Myriam BENCHARAA**

**Rapport 32 - 2024-20424-CMMA5-187 — Tarification de la zone de stationnement nocturne sur la promenade Annie et Régis Neyret, entre la rue du Palais de Justice et la place Ennemond Fousseret à Lyon 5<sup>e</sup>**  
**Rapporteur : Marielle PERRIN**

Je poursuis avec la délibération concernant la tarification de la zone de stationnement nocturne sur la promenade Annie et Régis Neyret, qui va passer de 3 euros par nuit à 4 euros par nuit.

[Grégory CUILLERON](#) : Compte tenu de l'usage de ce stationnement qui est pour les gens qui viennent sortir dans le Vieux Lyon, je pense qu'on pourrait même augmenter encore plus, à l'avenir.

Marielle PERRIN : Merci. Nous tâcherons de nous en souvenir lors de la préparation des prochaines délibérations. C'est 6 euros dans les parkings souterrains. Nous prenons bien note.

Philippe-Henri CARRY : On avait pensé augmenter le tarif substantiellement, c'est-à-dire d'un euro de plus encore. On s'est tout de même dit que ceux qui paient, en réalité, sont des clients des restaurants ou d'entreprises, et parfois même, les entreprises font l'effort de payer à la place des clients. C'est pourquoi on n'a pas voulu exagérer non plus, en se disant que c'est quand même une tarification qui pense aussi au développement économique du quartier.

Grégory CUILLERON : Mais un euro !

Philippe-Henri CARRY : Oui, c'est vrai, un euro. Mais on pense à tout le monde. Je pense que c'est un tarif équilibré.

Nadine GEORGEL : Je pense que nous avons un précédent historique dans l'histoire de ce conseil d'arrondissement. Pour la première fois, on sera perçus comme pas assez ambitieux vis-à-vis du stationnement !

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

POUR : 23 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**Rapport 33 - 2024-20418-CMMA5-188 — Proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la Zone à faibles émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon**

**Rapporteur : Marielle PERRIN**

J'enchaîne avec la délibération concernant une proratisation des droits et abonnements de stationnement en lien avec la réglementation de la ZFE. C'est une délibération qu'on a déjà passée l'année dernière. Cela permet de rembourser l'abonnement de stationnement aux personnes qui ont un véhicule qui n'a plus le droit de stationner ou de rouler dans la ZFE.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

**ADOPTÉ**

POUR : 22 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Yann CUCHERAT, M. Grégory CUILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**ABSTENTION : 1 - Mme Myriam BENCHARAA**

**Rapport 34 - 2024-20414-CMMA5-189 — Politique de stationnement payant sur voirie juste et à tarification progressive**  
**Rapporteur : Marielle PERRIN**

*Diffusion de différentes diapositives via rétro-projecteur pour illustrer le propos*

Cette délibération porte sur la politique de stationnement payant sur voirie pour les non professionnels.

Dans cette délibération, l'idée est d'intégrer pleinement, dans la tarification, les citoyens pour une transition des mobilités. Aujourd'hui, il y a une chose sur laquelle on voudrait lutter, c'est l'augmentation en poids des véhicules. Les véhicules standards sont des véhicules très lourds. On voit de plus en plus de SUV en ville. L'idée d'avoir une tarification au poids, c'est de faire en sorte que des usagers intègrent bien le critère poids dans le choix de leur futur véhicule, au moment de l'achat.

Un véhicule plus lourd, c'est un véhicule plus polluant, c'est un véhicule plus encombrant, c'est un véhicule plus dangereux.

Dans cette délibération, nous supprimons les zones Tempo et Presto. La tarification se fait en fonction du poids des véhicules. Dans ce tableau, vous avez la tarification pour les gens qui viennent de l'extérieur. Vous avez la tarification par heure. Vous voyez qu'il y n'y a pas d'augmentation pour les véhicules électriques, une petite augmentation pour les standards, et une grosse augmentation pour les SUV.

Voici une slide que je pourrais vous envoyer pour expliquer aux riverains ce qui va se passer, pour les abonnements. L'abonnement est toujours à 40 euros par an. Alors qu'aujourd'hui le tarif était de 20 euros par mois pour pouvoir se stationner sur l'espace public, trois tarifs sont créés :

- Un tarif réduit qui est un tarif solidaire, pour les familles nombreuses ;
- Un tarif standard pour les moyennes voitures thermiques ;
- Un tarif majoré pour les gros véhicules.

La tarification réduite devrait toucher un foyer lyonnais sur deux, et 60 % des familles. La nouvelle tarification progressive sera à la fois écologique et solidaire puisqu'elle prendra en compte la situation financière et familiale des résidents, pour plus de justice sociale. Les familles nombreuses et les résidents aux plus faibles revenus bénéficieront d'un tarif solidaire à 15 euros par mois au lieu de 20 euros par mois.

Mesdames et Messieurs, je rends la parole à Madame la Maire.

Yann CUCHERAT : J'ai une petite question, s'il vous plaît. C'est très bien que pour les familles nombreuses, il y ait la possibilité, au moment où on va rentrer la plaque d'immatriculation, que le tarif soit dégressif, parce que pour le coup, on a des véhicules qui sont plus lourds.

Notre question, c'est quand on n'a pas d'abonnement, du coup, ce n'est pas possible d'avoir un tarif dégressif ?

Marielle PERRIN : Non, ce ne sera que pour les résidents. Si on regarde la slide d'avant, on voit qu'on a le tarif réduit, si on est solidaire, famille nombreuse et petit véhicule. Par contre, pour le stationnement temporaire non-résidents, il n'y aura pas de tarif pour famille nombreuse. Pour avoir le tarif famille nombreuse, on va se baser sur les quotients familiaux et solidaires aussi. Il va donc y avoir des inscriptions en mairie, et cela se fait au moment de la prise de l'abonnement. D'ailleurs les services de la mairie vont s'organiser pour avoir un petit pic d'affluence, pour faire calculer les coefficients familiaux municipaux parce qu'on va se baser sur ces coefficients familiaux municipaux. C'est quelque chose qui va être fait quand on va payer le droit annuel de 40 euros. Cela ne peut pas se faire au coup par coup, quand on vient payer à l'horodateur.

Yann CUCHERAT : Pour les résidents qui n'ont pas d'abonnement, ce n'est pas jouable et pour les extérieurs qui viennent consommer la ville, au sens noble du terme, c'est pareil.

Marielle PERRIN : C'est pareil.

Yann CUCHERAT : C'est un peu discriminant pour ce public, quand même. On peut l'admettre.

Myriam BENCHARAA : Y compris pour les foyers qui font l'effort d'aller vers de l'électrique et de l'hybride et qui finalement sont, une nouvelle fois, pénalisés. Pour le coup, on est sur une tarification qui est majorée, en fonction du poids, effectivement.

Marielle PERRIN : C'est toujours en fonction du poids.

Myriam BENCHARAA : Le problème c'est que vous pénalisez des foyers qui font l'effort d'aller vers de l'énergie alternative. Je trouve que c'est dommage.

Igor MANFREDI : Je trouve aussi que c'est dommageable parce qu'il y a plusieurs familles nombreuses dans la Métropole de Lyon qui viennent régulièrement consommer, qui ne sont pas seulement des touristes. Cela veut dire que ces familles nombreuses qui peuvent avoir des revenus plus faibles, vont payer plus cher. En termes de politique sociale, ce n'est pas très bien.

Marielle PERRIN : Aujourd'hui quand on est une famille nombreuse, pour se déplacer en ville, il y a le ticket famille. C'est 6 euros et on a accès aux transports en commun pendant toute la journée, pour toute la famille. Aujourd'hui, de toute façon, quand on se promène en famille, et qu'on veut aller au centre de Lyon, il y a la possibilité de prendre les transports en commun avec ce ticket.

Je n'en ai pas parlé, mais on a une politique d'investissement dans le mandat du SYTRAL. Aujourd'hui, c'est 2,5 milliards d'euros. Avec cette tarification qui augmente, il y a tout un tas d'investissements qui sont faits dans le secteur des transports en commun.

Myriam BENCHARAA : En même temps, vous savez que le premier concurrent des commerces de proximité qui sont situés en centre-ville et qui peinent énormément, cela reste quand même les zones commerciales contre lesquelles vous luttez. Aujourd'hui, si vous dites à des familles : « Ne venez pas en centre-ville ou prenez des tickets familles », ce que je peux entendre, vous allez dissuader fortement les consommateurs de venir. C'est ce qui se passe aujourd'hui, on le constate. Aujourd'hui, on a des commerçants qui sont complètement asphyxiés parce qu'ils n'arrivent plus du tout à équilibrer leur activité, parce qu'il y a une baisse croissante du nombre de chalands qui viennent sur le centre-ville, y compris entre autres, les samedis qui ont toujours été des jours de consommation très importants. Aujourd'hui, on constate qu'il y a une vraie désaffection des centres-villes. Il y a des familles que certains commerçants voyaient régulièrement et qu'ils ne voient plus venir parce qu'aujourd'hui, les places de parking sont de plus en plus rares. En plus, vous allez les dissuader. C'est un vrai sujet.

On trouve que c'est dommage parce qu'aujourd'hui, on se retrouve malheureusement avec une politique qui initialement, était celle d'accompagner des petits commerces de centre-ville, et aujourd'hui, on se retrouve avec un centre-ville uniquement composé de grandes enseignes parce que les petits commerçants ne peuvent plus tenir. Il n'y a pas de notion d'équilibre.

Marielle PERRIN : J'entends ce que vous dites. Il y a deux idées qui s'opposent.

Myriam BENCHARAA : C'est un principe de réalité. Vous répercutez tous ces éléments, à travers toutes ces nouvelles tarifications. Vous ne pouvez pas les balayer d'un revers de la main. On comprend l'idée, on comprend l'intention, mais au demeurant, cela vient aussi pénaliser un certain pan de l'activité économique qui est celle qui est portée par les commerçants. Vous ne pouvez pas ne pas en tenir compte.

Marielle PERRIN : On entend bien. Après, il y a une autre politique qui s'oppose, qui est que quand c'est piéton, quand il y a moins de trafic, c'est aussi plus agréable de se promener et de faire ses courses dans un environnement plus agréable, il y a des gens qui apprécient aussi.

Grégory CUILLERON : Je voulais savoir si le stationnement était toujours gratuit dans toute la ville pour les personnes en situation de handicap hors places GIC-GIG.

Marielle PERRIN : Oui.

Grégory CUILLERON : En revanche, je pense qu'il y a un petit problème. Depuis que les voitures qui passent avec les caméras...

Marielle PERRIN : Les LAPI.

Grégory CUILLERON : Elles ne se rendent pas forcément compte qu'il y a un macaron sur le pare-brise.

Marielle PERRIN : Normalement, toutes les personnes qui détiennent une carte sont censées aller déclarer en mairie la liste des plaques d'immatriculation associées à cette carte pour être enregistrées informatiquement, et pour que la LAPI, quand elle voit la plaque d'immatriculation, elle fasse le lien avec la carte.

Grégory CUILLERON : Si on doit transporter quelqu'un qui est en situation de handicap et qu'on n'est pas enregistré, ce n'est pas valable ?

Marielle PERRIN : Je vais laisser la parole à mon ami, Bertrand qui saura sûrement beaucoup mieux vous expliquer tout.

Bertrand ARTIGNY : Pour répondre à cette question, la première réponse est oui. Toutes les personnes en situation de handicap qui disposent d'une carte CMI stationnement ont le stationnement gratuit sur l'ensemble du territoire lyonnais et même métropolitain, d'ailleurs. Pour le LAPI, effectivement, les personnes en situation de handicap peuvent déclarer trois plaques d'immatriculation, c'est-à-dire leur propre véhicule, mais souvent, les personnes qui sont en situation de handicap ne conduisent pas pour des tas de raisons. Elles ont la possibilité de déclarer trois plaques d'immatriculation. À partir de là, si la plaque immatriculation est visée par le LAPI, elles ne payent pas de stationnement. Voilà la règle aujourd'hui, sur Lyon.

Grégory CUILLERON : Merci.

Nadine GEORGEL : Juste un petit point par rapport à ce que vous évoquez. Je pense qu'il faut être prudent sur les causalités qu'on établit. Il peut y avoir la coexistence de deux phénomènes. Ce n'est pas parce qu'il y a une corrélation qu'il y a une causalité. La baisse du chiffre d'affaires peut aussi être liée aux habitudes de consommation qu'on constate, et qui sont par exemple, liées à l'inflation. Il y a quand même des études assez sérieuses qui montrent qu'il y a un report de la consommation sur des magasins discount, par exemple. Beaucoup. Il y a peut-être des gens qui consommaient en centre-ville et qui, face à la dégradation de leur pouvoir d'achat, ne peuvent plus. Avant de dire que c'est forcément le tarif des voitures qui tue les commerçants, il y a peut-être aussi une question sur l'augmentation des baux commerciaux. Il y a aussi des enseignes qui ont plié boutique parce qu'ils ne pouvaient plus payer ce qui était demandé en bail commercial ou à l'occasion d'un renouvellement, ce n'était plus possible.

Ce sont des débats sans fin. Je pense qu'il faut être prudent sur l'affirmation que la politique tarifaire ou une volonté de piétonisation est la cause de la fermeture des commerces ou de la dégradation de leur activité. Il y a des tas d'études qui démontrent le contraire.

Myriam BENCHARAA : Je vous invite à lire l'enquête consommateurs qu'on rédige en partenariat entre autres, avec la Ville de Lyon, et qu'on présente avec la Ville de Lyon. Vous verrez

qu'effectivement, les causes sont multifactorielles. Vous verrez également que l'accès au centre-ville aujourd'hui, est devenu un des facteurs qui contribue très fortement à cette baisse de fréquentation des commerces. C'est vrai que c'est multifactoriel mais vous ne pouvez pas balayer tout cela d'un revers de la main. Cela contribue aussi à faire en sorte que celles et ceux qui n'habitent pas sur le cœur de Lyon ne viennent quasiment plus sur le centre-ville pour consommer. C'est une réalité. Après, c'est sûr qu'il y a l'impact du e-commerce qui est une véritable réalité, et il y a une augmentation des baux commerciaux. Mais l'accès au centre-ville est également devenu une vraie problématique pour les habitants qui n'habitent pas sur le cœur de Lyon.

Nadine GEORGEL : Je pense qu'on peut débattre à partir du moment où cela devient un des facteurs parmi d'autres, et dans une situation qui évolue comme on ne l'a pas vu, les dernières années. Encore une fois, je dis qu'il faut être prudent sur les causalités.

Myriam BENCHARAA : En même temps, on est quand même là pour s'exprimer et donner un certain nombre de points d'alerte sur un certain nombre d'éléments. Je pense qu'il ne faut pas le balayer d'un revers de la main. Cela fait aussi partie de ces éléments qui sont devenus un véritable frein. Après, il y a les solutions que vous avez apportées tout à l'heure, en disant qu'il y avait ce fameux ticket famille qui est utilisé. Aujourd'hui, beaucoup de familles – et c'est une réalité, vous le verrez à travers l'enquête consommateurs – vont se déporter sur les zones commerciales qui sont situées à l'extérieur de Lyon. C'est une réalité aussi.

Nadine GEORGEL : Et qui peuvent aussi proposer des magasins qu'on ne voit pas en centre-ville, et qui sont des discounters. Cela vient ensemble.

Myriam BENCHARAA : Je pense que sur les zones commerciales, vous n'avez pas uniquement des discounters. Mais je pense que ne pas prendre en considération cet élément, y compris l'élément du stationnement, à mon sens, c'est une erreur politique majeure.

Nadine GEORGEL : Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ?

Bertrand ARTIGNY : Je ne connais pas l'étude. En revanche, à la Métropole de Lyon, on a une vice-présidente qui travaille sur les centres-bourgs. L'objectif, c'est de faire en sorte que les gens ne prennent pas la voiture pour aller au centre de Lyon faire leurs courses, mais à aller faire leurs courses, quand ils habitent à Sainte-Foy-lès-Lyon, dans un centre à Sainte-Foy-lès-Lyon, à Limonest, etc.

Cette politique qui est menée au niveau de la Métropole de façon à ce que les gens puissent trouver — et puissent y aller à pied ou en vélo — à proximité de chez eux des commerces de proximité, de manière à pouvoir faire leurs courses, c'est une réalité. Mécaniquement, c'est vrai que cela peut desservir des centres comme Lyon. Quand vous regardez le Point du Jour, je n'ai pas le sentiment que dans ce quartier, on ait une faiblesse de l'activité commerciale. Au contraire, cela ne cesse de se multiplier, et il y a des gens qui viennent à pied, en vélo, qui sont extrêmement présents.

La politique qui est menée au niveau de la Métropole de Lyon concernant la revitalisation des centres-bourgs est une politique qui est menée aussi au niveau national. Il y a quelques temps, j'ai eu l'occasion de rencontrer le préfet – je ne me souviens plus de son nom – qui gère la revitalisation des centres-bourgs. C'est une politique nationale que nous soutenons parce que faire plusieurs kilomètres, plusieurs embouteillages pour aller acheter une baguette ou je ne sais pas quoi, ce n'est pas du bon sens. Ce qu'il faut, c'est revitaliser les centres-bourgs de manière à ce que les personnes puissent faire leurs courses à proximité. Mécaniquement, on peut aussi avoir le fait que des centres-bourgs, des centres-villes un peu historiques perdent un peu en clientèle par ce mécanisme.

En tout cas, on a plutôt intérêt à faire en sorte que les gens puissent faire leurs courses près de chez eux.

Yann CUCHERAT : Désolé, j'ai envie de compléter parce que le débat se focalise sur la consommation et le commerce. Mais pour aller au théâtre, pour aller au musée, pour aller voir des

épreuves sportives, c'est aussi une forme de consommation de la ville qui doit être prise en compte. Vous avez raison, et Myriam a insisté sur cette dimension multifactorielle. Qu'est-ce qu'on met en place pour essayer de contrer cela, de permettre aux uns et aux autres d'avoir accès à ces différents services ? Je pense que c'est le débat qui a été posé aujourd'hui, et qui ne se réduit pas simplement au commerce, comme on a pu l'évoquer. On peut en rester là, si vous voulez.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

## **ADOPTÉ**

POUR : 19 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU

**CONTRE : 1 - M. Igor MANFREDI**

**ABSTENTIONS : 3 - Mme Myriam BENCHARAA, M. Yann CUCHERAT, M. Jean-Dominique DURAND**

**Rapport 35 - 2024-21959-CMMA5-194 — Lyon 5<sup>e</sup> - Lancement des études de l'opération n° 05266001 « Théâtres antiques - Requalification des abords » et affectation d'une partie de l'AP n° 2021-1, programme 00012 - Approbation du programme et du principe d'une Convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage à la Métropole de Lyon pour les travaux relevant des domaines de compétence de la Ville de Lyon**  
**Rapporteur : Marielle PERRIN**

Cette délibération porte sur le Théâtre antique et la requalification des abords du Théâtre antique. Je pense qu'autour de la table, tout le monde connaît le Théâtre antique, situé au cœur du périmètre patrimoine mondial de l'Unesco. C'est un site patrimonial, paysager et culturel, emblématique de la colline de Fourvière, un lieu d'articulation des cheminements et de l'offre culturelle, desservi par le funiculaire.

Le projet du Théâtre antique et de la requalification de ses abords touche le périmètre en rouge, sur cette slide. On le voit, devant le collège Jean-Moulin, l'esplanade de l'Odéon, devant le Lugdunum, la rue de L'antiquaille, la rue Kléber et le Conservatoire. Il s'agit de mailler les parcours piétons, de sécuriser les abords des établissements accueillant du public – collège Jean-Moulin, Théâtre antique et Conservatoire –, d'aménager des cheminements confortables sur la voirie, avec élargissement des trottoirs, intégration des aménagements cyclables et de requalifier les espaces paysage aménagés.

Sur cette seconde slide, c'est le projet qui était dénommé grand site de Fourvière qui est repris ici. Là, c'est un montage photo de ce qui va bientôt apparaître devant nos yeux. La démolition de ce garage situé rue Kléber, est prévue dès fin 2024. Normalement, ceux-là aussi vont être démolis, mais pas dans un avenir assez proche.

Aujourd'hui, on va plutôt voter pour continuer les études et commencer les fouilles archéologiques, et pour la démolition de ce garage. Localement, nous avons poussé pour qu'il y ait un cheminement piéton temporaire qui soit fait, parce qu'aujourd'hui, la rue de L'Antiquaille est une rue passante avec des petits trottoirs. Ce cheminement piéton à travers le Parc de Lugdunum serait un grand avantage pour tous les usagers du CRR, par exemple. Ce cheminement pourrait se faire de façon temporaire, dès fin 2024 ou début 2025.

Sur les bases de ces éléments, il est proposé aujourd'hui, d'approuver le programme général du projet qui consiste en un réaménagement du parvis bas du théâtre, la sécurisation des

cheminements piétons et cyclistes, la revégétalisation du jardin de la métropole et d'autoriser le lancement des études et des fouilles archéologiques qui, j'en suis sûre, seront source de belles surprises.

On parle d'un montant de 150 000 euros.

Laurence BUFFLIER : Nous voterons contre ce dossier parce que si nous sommes complètement d'accord avec la démolition des garages, rue Kleber, pour faire un cheminement piéton qui descendrait dans le Théâtre antique — c'est super —, par contre, nous sommes complètement contre la démolition du bâtiment qui est accolé à Jean Moulin. Il pourrait être rénové et accueillir des logements, notamment sociaux. C'est une vieille maison bourgeoise sur laquelle il n'y a pas d'arrêté de péril. On pourrait la conserver pour faire des logements. De plus, nous sommes bien évidemment contre le sens unique, rue de L'Antiquaille. Si on fait ce cheminement piéton depuis la rue Kléber, il n'est pas nécessaire d'élargir les trottoirs, à ce niveau-là. Je pense que tout le monde peut cohabiter pour éviter que le report de circulation se fasse sur Loyasse et Fourvière, et du coup sur Jean Prévost. Cela rallonge les déplacements des gens qui montent par Saint-Barthélemy, ce qui génère plus de pollution. Merci.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le dossier au vote. Le conseil émet un avis favorable à la majorité.**

#### **ADOPTÉ**

**POUR** : 16 - M. Bertrand ARTIGNY, M. Philippe-Henri CARRY, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU

**CONTRE** : 6 - Mme Myriam BENCHARAA, Mme Laurence BUFFLIER, M. Yann CUCHERAT, M. Jean-Dominique DURAND, Mme Béatrice GAILLIOUT, M. Grégory CUILLERON.

**ABSTENTION** : 1 - M. Igor MANFREDI

Nadine GEORGEL : Nous avons fini l'examen des dossiers et nous pouvons passer à la séquence que tout le monde attend ce soir, la VL 12. Vous avez été patients près de 2 heures 30. Je demande à Monsieur LAMBERT s'il veut bien afficher le plan de transit, ce qui nous permettra de mieux comprendre de quoi on parle.

On va avoir la présentation du vœu, puis la présentation de l'amendement, le vote de l'amendement et vote du vœu. Après, nous aussi, nous avons un vœu mais ce n'est pas sur la VL 12.

#### **Question écrite de Mme Laurence BUFFLIER pour le conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement du mardi 12 mars 2024**

**Rapporteur : Laurence BUFFLIER (Groupe Politique : Progressistes et Républicains)**

Madame la Maire, vous déclarez, dans une interview accordée au *Progrès* (édition du 23 février 2024), que la création de la VL12 sur le secteur Saint-Just va permettre de verrouiller le quartier et ainsi le rendre moins attractif, que l'expérimentation aura lieu dans les prochains mois mais, quoi que donne l'étude d'impact que ce test permettra de réaliser, il n'y aura pas de retrait du projet.

Fabien BAGNON, Vice-président la Métropole, en charge du déploiement des Voies Lyonnaises, n'a-t-il pas annoncé, début février, lors d'une réunion avec l'Association des commerçants et artisans de Saint-Just-Saint-Irénée, que les résultats de cette expérimentation et ses retombées sur le chiffre d'affaires des commerces du secteur, permettront de statuer sur l'avenir de la VL12, dans le secteur

Saint-Just, que le projet pouvait être retiré si son impact était trop fort sur l'économie et la vie du quartier.

Quel discours doit-on retenir ? Le vôtre ou celui de Monsieur BAGNON ?

Enfin, vous dites que le stationnement, montée du Chemin-Neuf est en réflexion, que certaines places pourraient être conservées pour les ayants droit. Comment envisagez-vous la cohabitation des cycles et des riverains manœuvrant leurs véhicules, sur une autoroute à vélos où les deux-roues descendront encore plus vite qu'aujourd'hui ? Êtes-vous sûre de réfléchir à garder des places pour les riverains ou est-ce que la question est déjà tranchée ?

Merci pour votre attention et vos réponses.

Nadine GEORGEL : À mon tour de vous remercier d'avoir l'occasion de m'exprimer sur cette interview qui n'est pas sortie de la manière dont je pouvais l'attendre. J'en prends l'entière responsabilité. Je ne me suis sans doute pas exprimée clairement. Peut-être que mon intention n'a pas été comprise. Je pense que vous, en tant que journaliste, et d'autres élus peuvent y être, des fois, confrontées. Le résultat n'est pas conforme à mon intention, et je pense qu'avec du bon sens, vous comprendrez qu'évidemment, en tant qu'élu, on ne peut pas tuer un quartier. Ce serait un peu problématique, quand même, comme démarche.

Je vais revenir spécifiquement sur les deux points, dans l'interview, qui posent problème. Quand je parle de réduire l'attractivité, c'est réduire l'attractivité pour le flux de transit. C'était ce qui était mentionné à la phrase d'avant. Il manque un bout, au bout de la phrase. C'est bien l'attractivité de l'itinéraire, de shunt, de transit. Il est évident que ce n'est pas l'attractivité du quartier. Ce serait contre-productif par rapport à ce qu'on essaie de faire, par ailleurs. Avec le plan sous les yeux, je vais revenir sur le pourquoi il y a une notion... mais honnêtement, je n'ai pas les éléments de langage adéquats et je ne sais pas s'il faut parler de robinet, de verrou, de filtre.

Le deuxième élément problématique dans cette interview, c'est la question de ce qui est irréversible, s'il avait une expérimentation, ce sont les aménagements piétons. Qu'il y ait expérimentation ou pas, on porte des aménagements piétons qui de toute façon, sont attendus et nécessaires depuis longtemps. Que ce soit rue de Trion, que ce soit plus haut, à proximité de la Sarra, il y a nécessité de toute manière, indépendamment de la VL 12, de faire des aménagements piétons. Pour moi, c'est cette dimension. On est d'accord avec Monsieur BAGNON, c'est cette dimension qui n'est pas réversible.

Laurence BUFFLIER : C'est bien l'alternat qui est irréversible ?

Nadine GEORGEL : Ce n'est pas spécifiquement l'alternat.

Laurence BUFFLIER : Je n'ai rien contre l'alternat, sincèrement.

Nadine GEORGEL : L'alternat pose des questions que Marielle PERRIN a posées.

Marielle PERRIN : Comme Nadine l'a dit, ce qui était très important pour nous, c'est que si on refait la chaussée, dans ce cas-là, on en profite pour améliorer le cheminement des plus fragiles qui sont les piétons. Un cheminement qui n'est pas sécurisé, aujourd'hui, c'est bien rue de Trion, à l'endroit où on a des milliers d'enfants du collège et du lycée qui passent en vague, à 8 heures et à 9 heures du matin. C'est ici qu'avec Nadine, on a vraiment insisté auprès de la Métropole. Quitte à faire des travaux, on veut absolument élargir ce trottoir.

On s'est dit aussi que si on fait une expérimentation, c'est important, pour que cette expérimentation soit réaliste, de tester les contraintes et de tester aussi les avantages. Tester des contraintes de fermer la montée du Chemin-Neuf sans montrer aux riverains l'avantage d'élargir des trottoirs, pour nous, c'était une expérimentation qui n'était pas complète. C'est pour cela qu'on a dit que pendant l'expérimentation, on voulait aussi qu'il y ait l'élargissement des trottoirs. Sauf que rue de Trion, en

effet, si on élargit les trottoirs, il n'y a plus deux voies qui passent. Du coup, arrive cette chicane. Aujourd'hui, il y a des études techniques qui sont faites pour voir si avec le flux de 5 000 dans les deux sens, la chicane pourrait rester de façon pérenne, même si on ne fait aucun aménagement autour. Initialement, les services de voirie avaient proposé cette chicane pour un flux de 1 000 voitures et pas de deux fois 5 000.

Nadine GEORGEL : Je vais en profiter pour faire un point de clarification pour qu'on soit bien tous au même endroit. Le projet de Voies Lyonnaises, ce n'est pas une autoroute à vélo, ce n'est pas une voie express, c'est une infrastructure sécurisée pour les cyclistes. Pour rappel, de nombreuses fois, les associations, les services de la Métropole ont pointé le retard du 5<sup>e</sup>, en matière d'infrastructures cyclables. C'était déjà sous l'ancien mandat. Je pense que ce serait quand même difficile de dire l'inverse.

Ce projet, on le porte en tant qu'élus, cela fait partie de nos engagements, cela fait le lien avec ce que je disais en introduction. C'est un projet auquel on tient et sur lequel on travaille pour sa réalisation. Maintenant, je pense qu'il faut aussi le remettre en contexte. Concernant le développement des voies cyclables, il y a une unanimité institutionnelle pour pousser dans ce sens-là. On retrouve cette recommandation aux Nations Unies, adoptée par les membres des Nations Unies dont il me semble, la France fait partie. On retrouve la même recommandation au niveau de l'Union européenne. C'est aussi le deuxième point du plan vélo du Gouvernement.

J'ai pu voir certaines choses qui sont vraiment plus que caricaturales. On n'est pas dans des délires de la Métropole ou d'élus complètement illuminés. On porte des projets qui sont cohérents, avec des recommandations, ne serait-ce que gouvernementales. C'est une vraie question de pousser les choses à Paris et de dire : « Ici non ». Ce projet, je l'ai dit, est compliqué. Il est compliqué techniquement, il est compliqué en termes d'acceptabilité, mais à force de dire : « Ce n'est jamais ici, ce n'est pas le moment, ce n'est pas comme cela », à la fin, on ne fait rien. En tout cas, nous, on n'a pas été élus, au niveau des écologistes, pour ne rien faire. C'est notre engagement d'améliorer les mobilités, et encore une fois, ce n'est pas les uns contre les autres. Ce débat est complètement stérile, les automobilistes contre les cyclistes, contre les piétons, etc., c'est stérile. Déjà parce qu'on est dans sa vie, en général, multimodal, soi-même. On est tous piéton. À un moment, il faut se poser la question de savoir comment on peut partager un espace public qui historiquement – et il n'y a pas de valeur là-dessus, c'est un fait historique, c'est le résultat des Trente Glorieuses – est un espace public qui a été conçu autour de la voiture. Encore une fois, il n'y a pas de jugement, il n'y a pas de valeur à y mettre. C'est un fait historique.

Là, on n'est plus dans les Trente Glorieuses, on est dans une période où on pressent tous qu'on est en train de changer d'air, que ce n'est pas très facile, qu'on est dans une période de transition. Ce n'est pas illégitime de rééquilibrer l'espace public pour que tout le monde ait la liberté de circuler en sécurité. Nous ne sommes quand même pas des bolcheviques. C'est quand même proposer à tout le monde des possibilités de se déplacer.

On est dans une situation – et c'est un des points les plus compliqués de ce tracé, et il n'y a pas que celui-là – où il n'est pas question d'idéologie, c'est une question de physique. On a une rue qui est étroite au niveau de Trion, et on voit qu'il y a 10 000 voitures qui passent par jour. Sur ces 10 000, on voit bien qu'il y a un flux important descendant d'Antiquaille. Ce flux, c'est vraiment ce qu'on appelle un flux de transit ou de shunt. Ce ne sont pas des gens qui habitent à Trion ou dans les abords immédiats, ce sont beaucoup de gens qui passent à Trion, pour passer à travers Saint-Irénée, et reprendre Charcot à l'autre bout, et aller sur l'ouest lyonnais, en faisant l'économie de Choulans, du pont, etc. C'est long et ce n'est pas très agréable. Notre objectif final est très simple, c'est qu'avec 10 000 voitures, on ne peut pas faire d'aménagement vélo. Encore une fois, ce n'est pas sorti de l'esprit d'illuminés. On se base sur les recommandations d'un organisme public qui dépend du ministère de l'Écologie, qui s'appelle le CEREMA. Le CEREMA nous dit que pour une vélorue, ce n'est pas plus de 2 000 voitures, ce qui veut dire 1 000 dans chaque sens.

On est donc face à une équation où là, aujourd'hui, on en a 10 000, idéalement, il faudrait arriver à 2 000. Si on ne met pas – appelez-le comme vous voulez – un robinet, un filtre, je ne sais pas quel

est le bon terme, je suis preneuse si vous avez des suggestions, mais à un moment, il faut bien dissuader ce flux de transit qui n'apporte rien au quartier. Ce n'est pas empêcher les gens du quartier de vivre, de circuler. Le focus est là, et vous voyez bien que l'équation est compliquée. Par exemple, ces 5 000 descendants, c'est une des justifications de ne plus tourner à gauche, quand on vient de Saint-Barthélemy. Cela rend le trajet moins intéressant si on va sur Charcot. Au lieu de faire cela, si on va sur Charcot, on prend la montée de Choulans qui est une voie plus adaptée. La montée de Choulans a vu son trafic baisser de 30 %, ces trois dernières années. Sur cette montée de Choulans, il n'y a eu aucun accident corporel, et à ma connaissance, aucun accident matériel en trois ans. Quel changement, quand même ! C'est aussi un changement qu'on a poussé, et qui n'était pas très simple, au début.

À partir de là, je pense que cela donne bien les problématiques, en termes de volume de flux, et cela devrait aussi tous nous interpeller de voir – c'est aussi ce que je disais en introduction – des enfants qui marchent sur la voirie, comme on le voit à Trion, au milieu de 10 000 voitures. Je suis étonnée qu'il n'y ait pas de consensus là-dessus.

Pour en revenir à la question, il me semble qu'une fois que ces points sont clarifiés, on est bien d'accord avec Monsieur BAGNON que si on va sur un mode d'expérimentation, on en suivra bien ce qui a été présenté aux commerçants.

Laurence BUFFLIER : Et concernant la question sur le stationnement du Chemin-Neuf ?

Nadine GEORGEL : C'est la même réponse que dans l'interview. Ce n'est pas tranché.

Laurence BUFFLIER : Je crains que cela ne soit tranché en défaveur des riverains.

Nadine GEORGEL : Je voudrais aussi démonter un mythe. Vraiment. Après, je ne sais pas comment le faire, si ce n'est de vous inviter aux discussions qu'on a. Il y a une espèce de présupposition que les choses seraient d'office tranchées. Ce n'est pas le cas. Je vous le dis honnêtement, ce n'est pas le cas. On discute longtemps, beaucoup, souvent. Comme c'est compliqué, comme ce n'est pas évident, on peut avoir différentes approches, on peut privilégier une chose par rapport à une autre, mais vraiment, il faut sortir de cela parce que vraiment, c'est faux.

Laurence BUFFLIER : En fait, je pense simplement que c'est une question de sécurité. Cela ne peut pas se faire de laisser stationner des bagnoles au milieu d'une vélorue, avec des manœuvres de voitures. Je pense simplement qu'en termes de sécurité, ce n'est pas envisageable. La question est donc déjà tranchée. C'est pour cela que je dis cela.

Marielle PERRIN : Pardon, mais le stationnement va rester, rue des Farges. La rue des Farges sera aussi une vélorue où le stationnement va rester.

Laurence BUFFLIER : Mais il y aura des bornes dans la Montée du Chemin Neuf. C'est annoncé comme cela. Ce serait des bornes rétractables, avec passage des riverains. Il y aura des voitures au milieu des vélos, qui vont très vite. Si vous prenez souvent cette montée, vous verrez qu'ils vont même plus vite que les voitures dans la descente.

Nadine GEORGEL : On reviendra vers vous, plus spécifiquement sur les questions de stationnement, dans une vélorue pour voir comment cela peut s'imaginer.

Est-ce que vous estimez que j'ai répondu à la question ? Si oui, on va pouvoir passer à la suite, c'est-à-dire aux vœux du groupe Pour Lyon.

**Projet de vœu Groupe Pour Lyon - Impact du 3<sup>e</sup> scénario de la Voie Lyonnaise N° 12  
proposé par la Métropole de Lyon : VŒU RETIRÉ  
Rapporteur : Yann CUCHERAT**

Yann CUCHERAT : Merci, Madame la Maire, de me donner la parole sur ce sujet. J'ai senti que vous aviez une petite pointe d'ironie quand vous avez lancé le débat sur la VL 12, et je note également, pour la première fois, que vous avez cité en exemple le Gouvernement, comme quoi il fallait aussi suivre les préconisations, ce que je n'avais pas entendu depuis trois ans, et je vous en remercie.

Concernant la VL 12, on a fait un vœu qu'on a envoyé, vendredi soir, parce qu'un certain nombre de retours d'habitants démontrant leur inquiétude par rapport à ce projet, nous questionnant, nous a poussés à le faire.

En préambule, je voudrais dire que le développement des voies cyclables, on l'a initié sur les mandats précédents, avec plusieurs centaines de kilomètres. C'est quelque chose qu'on a toujours défendu dans la majorité précédente. Ici, on n'est pas en train de s'opposer purement au sujet, bien au contraire. Cependant, on considère qu'en l'état, ce qui est proposé n'est pas satisfaisant. On l'a vu, cela a fait couler beaucoup d'encre dans les journaux, dernièrement. Les retours des riverains ont été conséquents, donc on prend la parole pour revenir sur la concertation qui a eu lieu, en mars et avril dernier, qui proposait deux scénarios

Ces deux scénarios ont été rejetés dans la concertation, et un troisième a été proposé. C'est ce troisième-là qui fait porter le débat, puisqu'il vient modifier les plans de circulation de manière assez conséquente. Vous avez donné un certain nombre d'arguments dans la question de Madame BUFFLIER, préalablement, qui ne nous ont pas forcément rassurés. De plus, je trouve surtout que ces plans de modifications viennent à l'encontre de tout ce que vous essayez de combattre, c'est-à-dire les trafics, la pollution, le bruit et toutes les nuisances liées à la circulation.

C'est pour cette raison que dans ce vœu, on préconisait – et il nous semblait opportun de le faire, surtout en termes de démocratie participative que vous revendiquez – tout d'abord d'essayer d'avoir une étude d'impact un peu plus conséquente sur tous les reports modaux et de trafic que cela supposerait – c'est ce qu'on propose dans le vœu –, et aussi de pouvoir amender ce projet et de retourner aux réunions de concertation puisqu'on voit bien qu'en l'état, la proposition n'est pas satisfaisante.

On va tout de suite déborder sur l'amendement proposé par Lyon en Commun, amendement qui a raison de porter et de mettre en exergue la nécessité de travailler sur les transports en commun, en parallèle. On ne l'a pas fait parce qu'on se bat tellement depuis longtemps sur ces sujets d'une capacité d'embarquement conséquente que pourrait fournir, notamment le métro ou le TEOL, avec toutes les réserves qu'on suppose, et qu'on n'a pas notées dans l'amendement.

Je vais laisser Lyon en Commun le présenter. Après, nous, on avait un contre-amendement. C'est un peu compliqué à porter, mais je le signale parce qu'il a été rejeté. Néanmoins, je me permettrai de rebondir et de rejeter, après que Monsieur MERLINC ait porté son amendement.

Nadine GEORGEL : Juste un point de règlement. Le contre-amendement a été rejeté parce qu'il n'est pas conforme au règlement de l'arrondissement qu'on a tous voté ensemble.

Yann CUCHERAT : J'y reviendrai.

Nadine GEORGEL : Mais c'est quand même un règlement qu'on s'est donnés collectivement. On passe à l'amendement de Lyon en Commun.

Tristan DEBRAY :

Merci, Madame la Maire. Puisque notre amendement n'a heureusement pas été rejeté, je vais avoir

la joie de prendre la parole pour dire quelques mots pour vous présenter la proposition d'amendement du Groupe Lyon en Commun.

Madame la Maire, mes chers collègues,

Tout d'abord, nous tenions à rappeler que contrairement à ce que semble indiquer le vœu du groupe Pour Lyon, l'accès automobile au plateau du 5e arrondissement, depuis la Presqu'île, est déjà limité à deux voies. Il y avait une confusion, je crois, au début de votre vœu. Il ne figure pas de modification de ces accès dans la proposition de la Métropole, la montée du Chemin Neuf étant ouverte aux automobilistes, uniquement dans le sens de la descente, depuis le mandat précédent. Notons ici, que nos prédécesseurs ont ce mérite d'avoir été en quelque sorte, les avant-gardistes des Voies Lyonnaises.

À travers notre projet d'amendement, nous réaffirmons notre soutien au Tramway Express de l'Ouest Lyonnais. Nous soutenons, par ailleurs, les projets des Voies Lyonnaises dans leur ensemble, et nous travaillons concrètement et complémentaires avec les élu(e)s de la Majorité sur de nombreux projets qui participent à la réduction de la place de la voiture en ville, ou qui incitent fortement à s'en passer.

Concernant la VL 12, nous notons le caractère expérimental affirmé par la Métropole de Lyon et le processus de concertation qui est bien engagé sur la durée. Cependant, en ce qui concerne notre arrondissement, nous estimons nécessaire une amélioration significative de la desserte et de la fréquence des transports en commun qui relie le plateau du 5e, mais aussi Tassin-la-Demi-Lune, Francheville et Sainte-Foy-lès-Lyon, au centre-ville de Lyon.

Nous pensons que le renforcement de l'offre de transports en commun est complémentaire au développement des voies cyclables, à la transformation des usages et au nécessaire abandon progressif de la voiture en ville. Particulièrement, dans notre arrondissement dont nous connaissons tous les spécificités, notamment en termes de topographie.

Par ailleurs, nous avons aussi pris acte du vote, hier, en Conseil de la Métropole de l'offre « Découverte Mobilités », qui propose notamment 3 mois d'abonnement gratuit aux TCL, sous certaines conditions. Nous nous réjouissons de ce pas en avant en faveur de la gratuité des transports en commun, que nous promouvions lors des dernières élections municipales et encore aujourd'hui.

Dans notre projet d'amendement, c'est bien une gratuité inconditionnelle, pour toutes et tous, que nous défendons. À Dunkerque, par exemple, qui a instauré la gratuité des transports en commun depuis 2018, les bus sont parvenus à séduire les automobilistes, d'après une étude réalisée par l'Observatoire des villes du transport gratuit. Selon cette étude, 50 % des nouveaux déplacements en transports étaient auparavant effectués en voiture. La gratuité du transport public a donc mené de nombreux automobilistes à changer leurs habitudes, ce qui est bien sûr, une excellente nouvelle.

Et si on tentait le coup ?

Je vous remercie de votre attention.

Nadine GEORGEL : Je m'attendais à ce que vous reveniez plus spécifiquement sur les points du vœu.

Tristan DEBRAY : Sur l'amendement.

Nadine GEORGEL : Oui, sur l'amendement.

Tristan DEBRAY : C'était quoi, le texte d'origine et le texte amendé ?

Nadine GEORGEL : Là, on vote sur quoi, en fait ? Il me semble qu'on présente l'amendement tel quel.

Tristan DEBRAY : On peut le présenter. Cependant, le texte amendé parle bien de ce sujet-là., On reprend un texte sur lequel on ajoute cette partie. Il faudrait lire la partie d'origine et la partie amendée ?

Nadine GEORGEL : Oui, car c'est sur cela qu'on vote

### **Amendement du groupe Lyon en Commun du 5<sup>e</sup> concernant le Projet de vœu du groupe Pour Lyon : « Impact du 3<sup>e</sup> scénario de la Voie Lyonnaise N° 12 proposé par la Métropole de Lyon »**

**Rapporteur : Tristan DEBRAY**

#### **Exposé des motifs**

« En réponse au vœu déposé par le groupe Pour Lyon, qui pointe les risques de congestion du trafic automobile au sein du plateau de Fourvière et les nuisances que pourraient occasionner aux abords d'établissements scolaires et de résidences seniors les modifications du plan de circulation, mais comporte néanmoins certaines lacunes, les élu.es du groupe Lyon en Commun tiennent à saluer la vigilance de toutes et tous sur la mise en œuvre de ce projet de VL12, en rappelant le caractère expérimental affirmé par la Métropole de Lyon et le processus de concertation engagé sur la durée. Nous tenons à préciser que le plan de circulation actuel, contrairement à ce qui est décrit dans ce vœu parlant du scénario n°3, n'offre déjà actuellement que deux voies de circulation dans le sens de la montée (Choulans et St-Barthélémy) ; ce n'est donc pas une modification ; la montée du Chemin Neuf étant aujourd'hui ouverte aux automobilistes uniquement dans le sens de la descente. C'est bien sa fermeture dans ce sens qui serait, selon nous, de nature à compliquer la mise en oeuvre d'autres projets de mandat très attendus comme les aménagements nécessaires de la place Abbé Larue ou ceux du Parvis des Théâtres.

Aussi, nous souhaitons apporter des compléments à ce vœu, considérant que le renforcement de l'offre de transports en commun, grand absent du vœu qui nous est présenté, est un préalable absolument nécessaire et complémentaire au développement des voies cyclables, à la transformation des usages et au nécessaire abandon progressif de la voiture en ville. En ce sens, nous tenons d'une part à réaffirmer notre soutien au projet de Tramway express de l'ouest lyonnais (TEOL), qui à terme, offrira une réelle possibilité aux habitantes et aux habitants de se passer d'un véhicule personnel pour rallier le centre-ville de Lyon. Et d'autre part, à expérimenter sans plus attendre la gratuité des transports en commun, comme cela a été fait dans de nombreuses villes, et qui semble être la mesure incitative la plus efficace pour agir à la fois en faveur de l'écologie et de la justice sociale.

Amendement

Les paragraphes suivants

«Elle prévoit les modifications suivantes du plan de circulation

- accès automobiles au plateau du 5<sup>e</sup> arrondissement depuis la Presqu'île limités au nombre de 2 (soit les Montées de Choulans et Saint-Barthélemy, la Montée du Chemin Neuf étant réservée aux cyclistes dans ce scénario) ;

-accès automobile à la rue de Trion depuis la Montée Saint-Barthélemy passant obligatoirement par les rues Cléberg, Radisson, Jaricot, Le Chatelier et Gerlier.

(...)

Face à ces risques et aux nombreuses inquiétudes soulevées par les riverains, le conseil du 5<sup>e</sup> arrondissement porte plusieurs requêtes :

- La réalisation d'une étude d'impact de ce troisième scénario, sur la qualité de l'air ; les nuisances sonores ; les circulations des riverains, des bus et des secours ; et la stabilité du sous-sol du plateau de Fourvière.

- La possibilité d'amender le projet.

- La tenue d'une nouvelle réunion de concertation.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'approuver les décisions suivantes :

1. ADOPTE le vœu susvisé demandant la révision du projet de Voie Lyonnaise n°12 sur son tronçon du 5e arrondissement ;

2. AUTORISE Madame la Maire à transmettre ce vœu au Maire de Lyon, au Président de la Métropole de Lyon et à leurs exécutifs respectifs. »

Sont remplacés par

« Elle prévoit les modifications suivantes du plan de circulation

-accès automobile à la rue de Trion depuis la Montée Saint-Barthélemy passant obligatoirement par les rues Cléberg, Radisson, Jaricot, Le Chatelier et Gerlier.

(...)

Face à ces risques et aux nombreuses inquiétudes soulevées par les riverains, le conseil du 5e arrondissement porte plusieurs requêtes :

- La réalisation d'une étude d'impact de ce troisième scénario, sur la qualité de l'air ; les nuisances sonores ; les circulations des riverains, des bus et des secours ; et la stabilité du sous-sol du plateau de Fourvière.

- La possibilité d'amender le projet.

- La tenue d'une nouvelle réunion de concertation.

- L'amélioration significative de la desserte et de la fréquence des transports en commun qui relie le plateau du 5e arrondissement, Tassin-la-Demi-Lune, Francheville et Sainte-Foy-lès-Lyon au centre-ville de Lyon. - La réaffirmation que le projet de Tramway express de l'ouest lyonnais (TEOL) est une priorité pour le 5e arrondissement

- La mise en place de la gratuité des transports en commun, a minima dans le cadre d'une phase expérimentale le week-end et les jours fériés, afin d'inciter véritablement à emprunter ces moyens de transport, désengorger la voirie et développer plus largement une culture du transport public.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs, d'approuver les décisions suivantes :

1. ADOPTE le vœu susvisé demandant la révision du projet de Voie Lyonnaise n°12 sur son tronçon du 5e arrondissement ;

2. AUTORISE Madame la Maire à transmettre ce vœu au Président de Sytral Mobilités, également Président de la Métropole de Lyon ainsi qu'au Maire de Lyon et à leurs exécutifs respectifs.

Les Conseillers du 5ème arrondissement de Lyon : Mrs. Tristan DEBRAY, Joanny MERLINC, Philippe-Henri CARRY et Mme Marie DUARTE ».

Yann CUCHERAT : Je voulais reprendre la parole parce qu'on a lu attentivement l'amendement porté par Lyon en Commun. On vous remercie d'avoir porté une attention particulière à notre vœu concernant la VL 12. On avait fait un contre-amendement ou un amendement supplémentaire qui a été rejeté parce qu'on l'a envoyé à 18 heures 46, je crois, et on nous a indiqué que suite à notre règlement intérieur, il fallait l'envoyer 24 heures avant le début du conseil d'arrondissement. *Mea culpa*, si le règlement l'indique ainsi. Au conseil municipal, on peut faire des amendements, même sur table, en séance, ce qui n'est pas le cas ici, dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

Par contre, ce qui est compliqué pour nous, c'est que l'amendement de Lyon en Commun, on l'a reçu, hier, à 19 heures pile, donc moins de 24 heures avant ce conseil d'arrondissement. Pour nous, c'était compliqué de réagir dans le délai imparti à l'amendement proposé par Lyon en Commun.

Ce qu'on proposait, et ce sera l'explication de vote qui indiquera pourquoi on votera contre l'amendement, c'est qu'en tous points, on se retrouve, sauf sur deux. Le TEOL, que nous ne considérons pas comme la bonne solution pour le 5<sup>e</sup> arrondissement, parce que ce n'est pas un transport à forte capacité d'embarquement qui fait l'intérêt de l'Ouest lyonnais sur le long terme. Il est intéressant, on n'est pas radicalement contre, mais on trouve que sur le long terme, cela ne fonctionne pas. On ne votera donc pas cela. Quant à la gratuité des transports en commun, on était même presque prêts, dans notre contre-proposition, à essayer de faire une expérimentation pour inciter un maximum de personnes à pouvoir utiliser les transports en commun, mais on sait très bien que la gratuité n'existe pas. Il y a toujours quelqu'un qui paie. Si on veut investir dans les mobilités

douces et dans les transports en commun, cela ne peut pas être gratuit. Pour ces deux raisons, on va voter contre l'amendement, mais on vous remercie tout de même d'y avoir prêté l'attention qu'il méritait.

Nadine GEORGEL : Précisions techniques. L'amendement a été communiqué à la Mairie du 5<sup>e</sup> à 18 heures 20. Donc, il est recevable.

Yann CUCHERAT : J'entends. Comprenez aussi notre difficulté pour réagir à la proposition quand nous, on le reçoit moins de 24 heures avant la date fixée par le règlement du conseil d'arrondissement.

Nadine GEORGEL : Oui, mais il y a quand même des tentatives de contre-vœu ou de contre-proposition.

Yann CUCHERAT : En tout cas, c'est ce qui permet le débat, et je trouve que c'est intéressant puisque sur tout le conseil d'arrondissement, on a été plutôt soft. Je trouve qu'on a voté beaucoup de choses, on a été très conciliants, et sur un sujet qui nous anime, et que nous portons parce que les riverains nous ont interpellés, je trouve que ce serait bien qu'on aille au bout de la démarche. Peut-être que le règlement intérieur du conseil du 5<sup>e</sup> devrait être revisité pour que les amendements puissent aussi être déposés sur table et permettre le débat jusqu'au bout sur des sujets aussi importants.

Nadine GEORGEL : C'est tout à fait une possibilité de réviser le règlement. Si vous avez été cool, je pense l'être quand même pas mal aussi, en général. On verra comment on peut le réviser. Cela peut tout à fait être une modalité, mais je pense que de temps en temps, on peut aussi s'en tenir aux règles qu'on s'est données.

Joanny MERLINC : Je ne vais pas faire long. C'est vrai qu'on n'a pas toujours l'occasion de parler de la gratuité des transports. Je glisse un mot en réponse à ce qui a été expliqué. Nous présentons ce vœu parce qu'on le pense réaliste, parce qu'on sait aussi sur quoi ce projet se base. Du coup, je réponds à cet argument qui parle du coût. Tout a un coût. Je pense qu'il faut aller dans le sens de l'histoire.

Chez les détracteurs de la gratuité des transports en commun, il est souvent présenté une hausse des fréquentations à venir, provoquée par la gratuité, et une hausse qui inclurait des coûts. C'est ce qui est présenté notamment dans le rapport du SYTRAL.

Ce qu'on craint finalement, c'est qu'il y ait encore davantage d'utilisateurs à terme, et qu'il y ait davantage de coût. Cela signifie qu'on craint un résultat qui est finalement souhaitable. Souhaitable parce qu'il y aurait une hausse des transports. Et effectivement, là il faut payer. Là où il y a une erreur, et il faut bien mettre cet argument en symétrie avec un autre argument qui est avancé et qui a été présenté à juste titre par Tristan DEBRAY, c'est que les détracteurs de la gratuité des transports présentent souvent l'inefficacité du report modal. C'est là où on s'oppose et où on n'est pas d'accord. On pense que c'est une solution pour développer le report modal, que ces dispositions et ce projet ont un coût. On ne va pas parler du calcul de l'économie sur le reste. Je rappelle juste que dans le coût de fonctionnement des transports en commun de la Métropole, le ticket et les abonnements c'est 28 %. Les versements, c'est 45 %, et l'apport des institutions et des fonds publics, c'est 20 %. Il y a des solutions, et je ne vous le cache pas, cela a un coût, augmenter le versement, trouver d'autres contributeurs, mais bien mettre cela en rapport avec ce coût, face à l'objectif qui est l'augmentation de la fréquentation globale et le report modal massif sur l'expérience de ce qui a été mené à Dunkerque.

Je réponds en préalable à un dernier argument qui explique que c'est possible dans les moyennes agglomérations et pas ailleurs. C'est aussi une supputation qui part du principe que quand on part d'une sous-exploitation des réseaux de transport, on va davantage plus facilement vers des reports modaux. Nous, on est convaincus que le sens de l'histoire va vers un report modal et va vers une réduction de la place de la voiture, et un report vers les transports en commun.

C'est un débat qu'on pourrait mener longtemps tant il peut y avoir des arguments des deux côtés. Mais j'en profitais quand même pour parler de ce sujet qui est, ô combien, captivant. Merci beaucoup.

Nadine GEORGEL : Tout d'abord, je vous remercie également pour le dépôt de cet amendement qui nous permet d'aborder des points importants. On peut se réjouir collectivement de la réaffirmation de l'importance du Tramway Express de l'Ouest Lyonnais qui est conforme aux vœux votés hier, en Métropole. Je pense qu'effectivement, c'est bien la gratuité des transports qui va déterminer le vote de cet amendement. On est bien d'accord que le report modal c'est le sens de l'histoire. Sur le fond, il n'y a pas de souci.

La question de la gratuité des transports avait déjà été étudiée dans une commission en 2019, au niveau du SYTRAL qui avait rendu une conclusion sans ambiguïté, qui était que cela détériorerait les capacités du SYTRAL parce que si on parle en montant, aujourd'hui, les recettes du SYTRAL, c'est-à-dire la billetterie, ce que les gens qui ne bénéficient pas déjà de la gratuité paient, c'est-à-dire ceux qui peuvent, cela correspond à 280 millions. La gratuité des transports, cela veut dire qu'on s'assied sur 280 millions.

Mais en même temps, le problème, c'est qu'on demande que cela se développe. Là, il y a une impossibilité entre deux volontés, encore une fois, de cette gratuité qui vient avec un coût de 280 millions, et la volonté de développer les infrastructures, les fréquences, une meilleure desserte et un meilleur service aux usagers. Si on est honnête, la gratuité est déjà quand même largement en place au niveau du SYTRAL, puisqu'il y a 71 000 abonnements gratuits, ce qui est une hausse colossale par rapport à ce qui se pratiquait auparavant. C'est gratuit pour les scolaires, et c'est aussi gratuit – Monsieur DEBRAY, vous l'avez mentionné – puisqu'il y a une Offre Découverte Mobilités pour trois mois, pour les gens qui n'ont pas été abonnés à tout, c'est-à-dire aux TCL, au covoiturage, à l'auto-partage ou au Vélo'v. C'est gratuit pour tous les résidents de la Métropole et cela coûte 2 millions au SYTRAL.

Encore une fois, là où je peux rejoindre Monsieur CUCHERAT, c'est qu'il n'y a rien qui est gratuit. À un moment, quelqu'un paie, et on a aussi besoin d'avoir des recettes pour pouvoir développer les capacités du SYTRAL.

D'autre part, parmi les villes qui sont toujours prises en référence en France, il y a Montpellier, il y a Dunkerque, il y a Niort. Ce ne sont pas des villes qui ont un métro, c'est-à-dire que ce sont des villes qui n'ont pas d'infrastructures lourdes. Alors peut-être qu'elles peuvent se le permettre. À Montpellier, par exemple, ils sont en déficit de 30 millions. Mais quand on a un réseau de la taille du réseau métropolitain, et des infrastructures, et des volontés de développer des projets d'infrastructures, ce n'est pas quelque chose de réaliste.

Pour cette raison, je vous invite à rejeter cet amendement que je sou mets au vote.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met la demande d'amendement en vote. Le conseil émet un avis défavorable à la majorité.**

#### **Amendement rejeté**

**POUR** : 7 – M. Philippe-Henri CARRY M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, M. Joanny MERLINC, Mme Laurence BUFFLIER, Mme Béatrice GAILLIOUT, M. Grégory CUILLERON

**CONTRE** : 16 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, Mme Myriam BENCHARAA, M. Yann CUCHERAT, M. Jean-Dominique DURAND, M. Igor MANFREDI

Nadine GEORGEL : Monsieur CUCHERAT, on passe au vœu ?

Yann CUCHERAT : Le vœu, on l'a déjà annoncé. On ne va pas y retourner.

Nadine GEORGEL : Non, mais est-ce que vous voulez dire autre chose ?

Yann CUCHERAT : Oui, je voudrais bien dire quelque chose. J'ai entendu l'argumentation que vous avez portée sur la gratuité des transports en commun. Ce que je propose – et en plus, c'était l'objet de notre amendement qui n'a pas été retenu –, c'est qu'on réécrite un vœu reprenant tout ce qu'on vient de se dire, sans la gratuité des transports, et qu'on le porte collégialement au maire de Lyon, lors prochain conseil municipal.

Je vous propose cela puisque j'ai entendu votre argumentation. C'était uniquement basé sur la gratuité des transports.

Nadine GEORGEL : Pour l'amendement. On n'a pas parlé du vœu.

Yann CUCHERAT : Cela veut tout dire parce que l'amendement s'appuie sur notre vœu, donc sur la proposition qu'on a formulée.

Nadine GEORGEL : Oui, mais là, on vient de voter l'amendement.

Yann CUCHERAT : Vous rejetez l'amendement uniquement sur la base de la gratuité des transports en commun. Cela sous-entend que vous validez, *in fine*, notre vœu, à l'exception faite de la gratuité des transports en commun.

Nadine GEORGEL : Non.

Yann CUCHERAT : Si, si, clairement. Je vous propose qu'on fasse un vœu dans cet esprit-là pour le prochain conseil d'arrondissement.

Nadine GEORGEL : Non, cela ne marche pas comme cela. Vous avez déposé un vœu. Il n'y a pas de « *in fine* » ou de « on pourrait deviner que ». Vous avez déposé un vœu. Est-ce qu'on le vote ou pas ? On en est au point où on discute du vœu que vous avez déposé, à moins que vous ne préfériez le retirer ?

Yann CUCHERAT : Non, je ne le retire pas puisqu'il était basé sur la demande.

Nadine GEORGEL : Alors, il faut le voter.

Yann CUCHERAT : Lancez-le au vote en l'état, puisque de toute façon, il n'a pas pu être amendé sur la base.

Nadine GEORGEL : Il est en l'état, mais il peut être discuté en l'état.

Yann CUCHERAT : On le vote en l'état.

Igor MANFREDI : Je voudrais juste vous préciser que je vais voter pour ce vœu. J'étais en accord en partie avec l'amendement, malheureusement pas sur tout parce que je pense qu'effectivement, la gratuité coûte trop cher. Cependant, il faut vraiment développer les transports en commun avant de faire des restrictions au niveau de la circulation automobile. Je pense aussi qu'il est très important de revenir sur la concertation, et une concertation plus poussée pour avoir leur avis sur cette fermeture de la montée du Chemin-Neuf.

Yann CUCHERAT : Merci.

Nadine GEORGEL : Est ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Monsieur CARRY.

Philippe-Henri CARRY : J'ai trouvé très intéressant qu'on puisse inscrire, dans un amendement tel qu'on la a rédigé, qu'il y avait d'autres enjeux, dans ce quartier, du fait de la VL 12, du fait du nouveau plan de circulation qui était notamment deux réaménagements très importants pour le quartier que Madame PERRIN a exposés, celui du Parvis des Théâtres, notamment du point de vue de la sécurité des abords, de l'accès aux espaces verts, comme les jardins Magneval et André-Malraux.

Pui, il y a un deuxième réaménagement qui est celui de la place Abbé Larue qui est une entrée majeure de tout le quartier, sur le parc des Balmes. Je le dis parce que je trouve étonnant qu'on se focalise juste sur des considérations de mobilités, alors qu'on devrait, je pense, penser au bien-être des personnes, à l'embellissement d'un quartier. Non, ce n'est pas comme certains pamphlets qui disent qu'on tue un quartier, mais au contraire, c'est le faire mieux vivre. Je pense que quand on parle des différentes dimensions d'aménagement liées à un autre aménagement qui relie ceci, parce qu'il s'agit bien de relier les espaces de nature à l'urbain environnant, il faut aussi en tenir compte dans tous les exposés qui ont été faits. Merci.

Joanny MERLINC : Je voudrais juste préciser que ce que Monsieur CARRY évoque, c'est qu'il ne faut pas que l'acceptabilité du projet VL 12 vienne percuter, ou en tout cas, remettre en question l'acceptabilité d'autres projets importants. Je fais une synthèse pour la compréhension globale. Il a parlé des Parvis des Théâtres et du Parc des Balmes parce que ce sont des projets majeurs, et c'était notre inquiétude sur ce qui avait été exprimé dans l'amendement.

Nadine GEORGEL : Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ou est-ce que c'est bon ?

Je voterai contre, et j'invite à faire de même. Sur le fond, ce serait intéressant que collectivement, on porte un vœu. Il y a des choses qui me dérangent dans la rédaction. Il y a aussi des choses qu'on a entendues en réunion publique. Je vais saisir l'occasion pour clarifier cette chose-là parce que cela, par contre, me paraît quand même assez grave. C'est une étude d'impact sur les secours. C'est l'argument massue en réunion publique, c'est de faire peur aux gens en disant vous allez mourir plus vite à cause des vélos. Je crois qu'il faut arrêter cela. On peut dire bien des choses, mais cet argument, vraiment, je pense qu'on ne peut pas l'utiliser. Quelle considération pour les services techniques de la Métropole qui travaillent sur les propositions ! Est-ce que vous pensez sincèrement qu'ils n'ont pas ce facteur en tête, que des techniciens expérimentés à la Métropole peuvent pondre des itinéraires sur lesquels les secours ne pourraient pas intervenir ? Personnellement, je respecte davantage leur expertise. Idem aussi sur la question de la stabilité du sous-sol de Fourvière. Vous savez très bien qu'on a un service des Balmes qui est très compétent, et qui est très impliqué sur ce sujet.

Demander qu'il y ait une étude d'impact en plus du travail que fait le service des Balmes, franchement, je trouve que ce n'est vraiment pas respectueux pour les services. Si vraiment, on va sur du factuel, les services de secours arrivent plus vite quand ils ont des vélos devant eux, parce que cela se pousse plus facilement. Là aussi, ce n'est pas une question d'idéologie, c'est une question physique. Un groupe de vélos se pousse plus vite qu'un groupe de voitures quand les pompiers doivent intervenir. Pareil, on a entendu de grosses bêtises en réunion publique. Les secours ne viennent pas d'Édouard Herriot, ils viennent de l'autre côté de la rue, à Tassin. Donc non, les gens ne vont pas mourir plus vite s'il y a des infrastructures sécurisées pour les vélos. Je pense que ce serait bien pour tout le monde que cet argument soit écarté définitivement parce que vraiment, c'est intellectuellement malhonnête.

Après, sur le dispositif, dire qu'il n'y a pas eu de concertation ! On ne fait que cela depuis un an ! On a eu des réunions publiques – vous y étiez – très agitées. On a eu des ateliers, il y a eu des consultants qui sont allés rencontrer toutes les parties prenantes. On a refait des réunions, on rencontre quiconque nous demande d'être rencontré. On ne peut pas dire qu'on n'a pas fait de concertation. Vraiment, ce n'est pas entendable.

Yann CUCHERAT : On n'a pas remis en question les concertations qui avaient été faites.

Nadine GEORGEL : Mais il y a eu des réunions de présentation, et il va y avoir une réunion publique de présentation, au printemps. C'est déjà prévu et cela a déjà été restitué aux habitants. Vraiment, en termes de dispositif, on ne peut pas faire beaucoup plus, quand même.

Si on continue ce scénario 3 d'expérimentation, il est évident qu'il est amendable puisque c'est une expérimentation. S'il n'était pas amendable, c'est qu'il ne pourrait pas être changé. Ce sont ces points, plus spécifiques, qui me dérangent, mais sur le fond, c'est un vœu qui est complètement déséquilibré sur les différents usagers de l'espace public. Nulle part, on parle de piétons, et quand il est vaguement fait mention des cyclistes, c'est toujours de façon à faire peur : un réseau express, on ne parle pas de sécurisation et on retrouve les arguments sur le fait que tout serait fait pour les cyclistes. Je pense que c'est trop déséquilibré. Cela aurait été plus équilibré si on nous avait dit qu'il y avait des craintes, mais qu'il y avait aussi des attentes.

Yann CUCHERAT : Je suis désolé, j'ai entendu grogner mais chacun son tour. Pour une fois, je prends mon plaisir et je vais aller au bout. Je suis complètement d'accord avec vous, qu'il y a peut-être une forme de déséquilibre, mais vous ne pouvez pas caricaturer le vœu qui ne reprend pas, d'une manière globale, tous les sujets, toutes les dimensions qu'on a évoquées sur la place du piéton, les trottoirs, les voies cyclables. On s'est battus là-dessus. On a eu des débats aussi un peu houleux, en expliquant que pour élargir les trottoirs, pour pouvoir augmenter la place du vélo en voie de surface, il fallait d'abord travailler sur les voies souterraines. On ne peut pas réduire ce vœu à une mauvaise vision globale des politiques en matière de mobilités.

Je suis d'accord avec vous, on peut nuancer, on peut aller plus loin, mais vous ne pouvez pas le caricaturer comme vous êtes en train de le faire.

Je vous propose, et j'en reste là, de travailler un vœu commun en reprenant tous ces points et on le portera ensemble au conseil municipal dans les prochains mois. Cela vous va ? On trouvera ce consensus si cher à notre 5<sup>e</sup> arrondissement.

Nadine GEORGEL : Ce serait avec grand plaisir. Donc on ne vote pas sur celui-là ?

Yann CUCHERAT : OK, on le votera au prochain conseil.

Nadine GEORGEL : Vous le retirez ?

Yann CUCHERAT : Il est retiré.

Nadine GEORGEL : Très bien. Merci beaucoup.

Igor MANFREDI : Changer le règlement intérieur pour permettre de changer en séance permettrait d'éviter d'y revenir sur une autre séance.

Nadine GEORGEL : Honnêtement, rendu à 22 heures. Ce n'est pas urgent à la minute. Encore une fois sur le principe d'avoir une parole commune sur des enjeux qui sont aussi importants, je pense que l'idée de consensus, ce n'est pas que ma marotte à moi. Je pense que cela fait aussi partie de la culture de ce Conseil. Je pense qu'on peut en être fiers. Sur le principe, on peut tout à fait l'acter.

On se dit donc que le vœu est retiré. Mais on vous en a réservé un quand même.

**Projet de vœu Groupe Pour Lyon Rapporteur M. CUCHERAT - Impact du 3<sup>e</sup> scénario de la Voie Lyonnaise N° 12 proposé par la Métropole de Lyon : VŒU RETIRÉ**

**Rapport 36 - 2024-25031-MA5-217 — Projet de vœu pour le maintien d'un bureau de Poste dans le quartier Saint-Just  
Rapporteur : Sandrine FRANCHET**

Bonsoir à tous. J'ai la lourde tâche d'essayer de clôturer ce conseil d'arrondissement et j'espère ramener un peu de consensus avec un vœu sur lequel je pense, nous avons pas mal de choses en commun. C'est un projet de vœu pour le maintien d'un bureau de Poste dans le quartier Saint-Just.

Depuis le début du mandat, la position de l'exécutif du 5<sup>e</sup> n'a jamais varié quant à la nécessité de maintenir ou de ramener des services publics dans l'arrondissement. Cette position est motivée par la conviction que les services publics doivent être proches, accessibles à toutes et tous, facteurs de lien social, de développement territorial, et exempts d'obligation de rentabilité.

Cette position a été constamment affirmée, réaffirmée lors des échanges réguliers de l'exécutif du 5<sup>e</sup> avec la délégation régionale de La Poste, mais également lors d'un rassemblement devant la Poste du Vieux Lyon en 2021, lors de l'inauguration des travaux de celle du Point du Jour en 2023. Nous avons été informés, en février dernier, de la fermeture prochaine de La Poste Saint-Just. La Mairie du 5<sup>e</sup> a réitéré son opposition à cette fermeture, mais conformément aux dispositions du contrat de présence postale territoriale 2023-2025, la Mairie ne peut exprimer qu'un avis non contraignant, consultatif, sachant que l'avis préalable qui correspond à un droit de veto, est réservé aux seuls cas des communes de moins de 10 000 habitants, des communes ayant un seul bureau de Poste, des communes nouvelles, des communes situées dans les départements et régions d'Outremer et le cas des bureaux de Poste situés dans les quartiers politique de la ville, ce qui ne correspond pas du tout à notre situation. Du coup, nous avons seulement un avis consultatif que nous avons donc exprimé en étant contre la fermeture.

Par ce vœu que je vous propose d'adopter, c'est l'ensemble des élus du 5<sup>e</sup> qui expriment leur volonté de maintenir un bureau de Poste à Saint-Just, bureau garantissant des conditions satisfaisantes d'accueil des usagers, et de travail pour les salariés. Dans l'attente de cette solution, les élus du 5<sup>e</sup> invitent la Poste à se rapprocher des commerçants et de leur association qui est très mobilisée sur le sujet, pour envisager avec eux, des solutions de maintien d'une présence postale de proximité dans ce quartier.

**Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Mme la Maire met le vœu au vote. Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.**

#### **ADOPTÉ**

POUR : 20 - M. Bertrand ARTIGNY, Mme Laurence BUFFLIER, M. Philippe-Henri CARRY, M. Grégory CUIILLERON, M. Tristan DEBRAY, Mme Marie DUARTE, Mme Sandrine FRANCHET, Mme Marie-Noëlle FRÉRY, Mme Béatrice GAILLIOUT, Mme Nadine GEORGEL, M. Pierre GAIDIOZ, M. Richard GLEIZAL, Mme Catherine GOUJON, Mme Sophie HÉRITIER, M. Nicolas HUSSON, M. Joanny MERLINC, Mme Marielle PERRIN, Mme Sophia POPOFF, M. François THEVENIEAU, M. Igor MANFREDI

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 - Mme Myriam BENCHARAA, M. Yann CUCHERAT**

Nadine GEORGEL : Je vous remercie pour cette majorité et je vous invite également, en soutien aux équipes de la Poste qui ont tenu, dans des conditions franchement difficiles dont il est fait référence dans le vœu. La Poste aurait pu fermer plus tôt. Peut-être qu'on a un peu contribué à tenir dans le temps. Cependant, les salariés de la Poste auraient pu aussi exercer un droit de retrait, dans ce cas-là.

Je pense qu'on peut vraiment les remercier d'avoir fait cet effort et ce faisant, d'avoir rendu à qui doit prendre la responsabilité. C'est la Poste qui ferme ce bureau, ce n'est pas la Mairie qui le valide, ce ne sont pas les salariés qui exercent ce droit de retrait, c'est bien la Poste, en tant qu'entreprise, qui décide de fermer ce bureau de vote.

Pour le soutien à ce bureau de Poste, je vous invite à nous retrouver sur la place Trion, samedi matin, vers 11 heures 30, pour les remercier et affirmer notre volonté de voir un service postal revenir à cet endroit.

Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne fin de soirée et à très vite.

**Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Mme la Maire clôt la séance à 22 heures 15.**